

JOURNAL

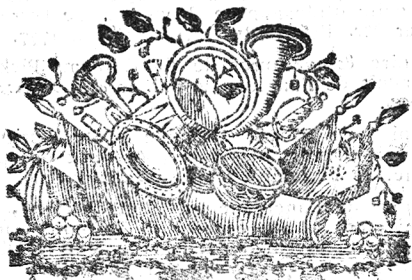
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. JUILLET

1784.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, ^v
viant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*

*Suite des Livres nouveaux & d'assortiment
qui sont à vendre à Luxembourg chez
l'imprimeur de ce Journal, à très-juste
prix.*

Histoire de la Reine Marguerite de Valois,
premiere femme du Roi Henri IV. Par Mr.
A. Mongez. 12°. Paris 1777.

Histoire de Marie de Bourgogne, fille de Char-
les-le-Téméraire, qui épousa Maximilien-
premier Archiduc d'Autriche, depuis Empe-
reur; par quelle alliance les Pays-bas sont
parvenus à la Maison d'Autriche. Par Mr.
Gaillard. in-12°. Bruxelles 1784.

Histoire du royaume de Majorque avec ses an-
nexes, pour servir à l'histoire de France &
à celle d'Espagne de Don Jean de Ferreras.
Par Mr. d'Hermilly. 4°. Maefricht 1777.

Histoire & aventures de sir Williams Pickle,
traduit de l'anglois. 4 vol. in-8°. Amsterdam
1776.

Histoire de Moyse tirée de la Ste. Ecriture,
des SS. Peres, des interpretes, & des plus
anciens écrivains. 8°. Luxembourg 1699.

Histoire de l'ancienne tradition d'Arlon, in-
justement attaquée par le P. Bertholet; mais
justement défendue par la ville & le magistrat
d'Arlon. 12°. Luxembourg 1744. Reliée.

Histoire des dieux, des demi-dieux, & des
plus illustres héros de l'antiquité payenne.
Par Mr. Dupuy. 2 vol. 12°. Paris 1731. Reliée.

Histoire de Laurent Marcel, ou l'observateur
sans préjugés. 4 vol. 12°. Lille 1779.

Histoires édifiantes & curieuses, tirées des
meilleurs auteurs, avec des réflexions mora-
les sur les différens sujets; par l'auteur de
l'Âme élevée à Dieu. 12°. Lyon 1775.



JOURNAL
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. JUILLET

1784.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Œuvres de Mr. le marquis de Pompignan.
A Paris, chez Nyon l'aîné. 1784. 4 vol.
in-8°.

Q uelque célébrité que l'auteur ait acquise par ses talens, ne pourroit-on pas douter si l'acharnement avec lequel les philosophistes l'ont poursuivi, ne lui a pas été encore plus honorable. On fait que le Grand-Papa de Ferney a vuide sur lui tout son porte-feuille d'injures, & ce n'est pas dire

peu de chose : la tourbe de ses disciples a répété les sarcasmes du maître ; les *Si*, les *Quand*, les *Pourquoi* n'ont cessé d'exprimer la rage de la secte, réduite, faute de raisons, à la triste ressource de la calomnie. Après cela peut-on douter que la sagesse des principes de M^r. de Pompignan, son attachement à la religion, son éloignement décidé des erreurs du jour n'aient égalé son mérite littéraire, & qu'il n'ait renforcé le prix de ses lumières par l'usage qu'il en a fait ? Sous ce point de vue nous ne devons pas hésiter à lui appliquer le passage de St. Jérôme, où ce saint docteur, écrivant à un de ses amis, le console & l'encourage en lui montrant son zèle couronné par la haine des méchans plus encore que par les éloges & les applaudissemens des gens de bien.

Peu de personnes se sont élevées avec plus de force contre le mauvais goût & les divers germes de corruption qui ont ravalé les sciences & les lettres. Non content de maintenir le goût antique par d'excellens modèles, il multiplioit les leçons, les réclamations les mieux raisonnées & les plus pathétiques ; & on peut dire que si quelqu'un avoit pu empêcher ou retarder cette révolution fatale, personne n'eût été plus fondé que lui à se glorifier d'avoir rendu ce service à la raison humaine :

Si Pergama dextrâ

2. *Æneid. Defendi possent, euiam hâc defensa fuissent.*

L'esprit, le goût, les mœurs, les vertus, la
raison,
Tout a changé de face & de rang & de nom.
Tout

15. Juillet 1784.

395

Tout prend de nouveaux traits, de nouveaux
caractères,
Et nous ne sommes plus les enfans de nos peres.

L'auteur ne veut envisager ici les effets de
la corruption philosophique, que relativement
à la littérature.

Quels font-ils? Le faux goût, l'ignorance &
l'envie.

Delà, quels jugemens! quels problèmes hardis!
Quels sarcasmes grossiers sottement applaudis!
Le sublime vieillard, tuteur de Melpomène,
Créateur parmi nous, & maître de la scène,
Voit, de lauriers couverts, ses écoliers ingrats
Insulter à leur guide en bronchant sur ses pas.
De son fameux rival les chefs-d'œuvre tragi-
ques

Sont en butte aux dédains de nos jeunes cri-
tiques.

Fénelon, des bons Rois l'instituteur divin,
Dans sa prose trainante est un foible écrivain;
Par grace à la Fontaine on laisse quelques
fables.

Nos orateurs chrétiens sont froids ou détesta-
bles.

Maffillon, Bourdaloue, en deux ou trois dis-
cours,

A peine ont de quoi plaire aux lecteurs de
nos jours.

Le vengeur de la foi, le flambeau de l'histoire,
Des plus parfaits écrits l'incomparable auteur,
L'éloquent Bossuet n'est qu'un déclamateur.

On accable Boileau d'invectives rimées;
On le déchire en prose. O troupes de pyg-
mées!

S'il pouvoit un moment revenir parmi nous,
Comme un effroi soudain vous disperseroit tous!

Si l'auteur réclame avec tant d'ardeur en
faveur de la littérature & des sciences, son
zele est bien plus vif encore quand il s'agit
de la religion & de la morale outragées par

de prétendus sages. Rien n'est plus touchant & en même tems plus alarmant que le tableau qu'il trace des attaques livrées de toute part à l'Eglise de Dieu. Il n'est que trop vrai que jamais, même au tems de ses plus cruels persécuteurs, elle n'essuya de guerre aussi terrible & aussi dangereuse :

L'ennemi des humains a corrompu la terre.
 Au Christ par des Chrétiens souvent il fit la guerre,
 Mélant aux vérités l'art d'un mensonge ob-
 scur :
 Mais toujours quelque digue arrêtoit ses rava-
 ges.

Il enfante des sages,
 Son triomphe est plus sûr.
 Et ce n'est point un feu qui, sorti de la cendre,
 Avant que sa fureur puisse au loin se répandre,
 Est bientôt étouffé par des soins vigilans ;
 C'est un volcan fougueux qui brûle, qui dé-
 vore,

Et qui s'accroît encore
 Par le soufuffle des vents.
 Nul frein, nulle pudeur ne retient cette au-
 dace.
 L'impie encouragé se nomme, écrit, menace.
 France, tu n'es donc plus le séjour de la foi ?
 Terre de saint Louis, quels changemens ex-
 trêmes !

Faut-il que tu blasphêmes
 Le Dieu de ce grand Roi ?
 Quels dogmes insolens en tous lieux reten-
 tissent !
 Les femmes, les vieillards, les enfans applau-
 dissent,
 Et boivent à longs traits ces poisons féduc-
 teurs.

Mais quelles sont enfin les utiles maximes
 Et les leçons sublimes
 De ces rares docteurs ?
 Tout n'est que préjugé d'enfance & de jeunesse ;
 Les remords sont le cri de l'humaine foiblesse ;

15. Juillet 1784.

397

Je dois sur mes besoins régler mes notions.
L'homme, esclave brutal de l'instinct qui l'en-
flamme,

Sans Dieu, sans loi, sans ame,
N'a que des passions.

Par de fausses lueurs imprudemment guidée,
Ma trop foible raison n'a qu'une vaine idée.
Des plus saintes vertus, des forfaits les plus
noirs.

Je suis fils, pere, époux, sans chaîne qui me
lie,

Citoïen sans patrie,
Et sujet sans devoirs.

Cet ordre merveilleux de la nature entiere
N'est qu'un pouvoir ayeugle, enfant de la
matiere,

Un concours incertain d'atomes ramassés.
de cent vieilles erreurs pitoiable mélange!

Philosophie étrange
Qui fait des infentés!

Il n'y a pas moins de raison, moins de
vues sages & chrétiennes, dans l'Epître au
Pape Clément XIII, où il met sous les yeux
du pieux Pontife les ravages effraïans que fait
l'irréligion parmi les Chrétiens.

Tu fais trop, grand Pontife, & ce récit t'ac-
cable,
Jusqu'où vont les transports d'une ligue exé-
crable.

Sans doute il fut toujours des ennemis du Ciel,
Et toujours les méchans ont prodigué le fiel;
Mais jamais leurs fureurs n'ont été si hardies,
Leurs criminelles voix jamais tant applaudies.
Jadis l'impiété se déroboit au jour,
Craignoit également & la ville & la cour;
Ses apôtres cachoient leur mission funeste,
Leur doctrine perverse étoit au moins modeste.
Quelques écrits obscurs en secret répandus,
N'étoient pas des poisons publiquement ven-
dus.

L'incrédule effraïé prêchoit dans les ténèbres;
Il n'avoit ni docteurs, ni partisans célèbres.
Malheur

Malheur à l'écrivain qui, dans un fol excès,
Édt de son pyrrhonisme affiché le succès!

Thémis, contre l'impie alors s'armoit du glaive.
Dieu n'avoit pas encore ce peuple d'ennemis,
Et le plus grand génie étoit le plus soumis.
Quel changement! L'erreur n'a plus de voix
secrètes;

Prose & vers, orateurs, historiens, poètes,
Tout se dit philosophe, & chacun, sous ce
nom,

Outrage impunément Dieu même & la raison.
Contre nos vérités des écrits dogmatiques,
Contre leurs défenseurs des sarcasmes cyniques,
Des libelles menteurs par la haine forgés,
Sont tolérés, permis, *peut-être encouragés.*

L'enfer sous les tyrans égorgeoit les fideles,
D'horribles échafauds, des tortures cruelles
Vengeoient sur les Chrétiens l'injure des faux
dieux.

Le fer, les chevalets ne sont plus sous nos
yeux.

L'ange persécuteur, l'ange des noirs abîmes,
Par des coups moins sanglans, attaque ses
victimes.

Déjà de sa victoire il recueille le fruit;

Jadis il massacroit, maintenant il séduit;

Si toutefois, hélas! sa ruse a pu séduire.

Quelles mœurs pour tromper! quels hommes
pour instruire!

Des Sotades impurs qu'on lit avec horreur,

Des Porphires nouveaux, pleins d'orgueil &
d'aigreur,

Des sophistes armés d'audace & de blasphème,
De vils censeurs des loix & du pouvoir su-
prême,

Des esprits turbulens, des cœurs doubles &
faux,

Trop bas, trop envieux pour n'être que rivaux.

Telle est, le croira-t-on? cette école infensée

Qui voit de toutes parts sa doctrine encensée;

Qui subjugue, asservit sous un honteux lien,

L'univers étonné de n'être plus chrétien.

Et vous le souffrirez, terre & cieux qu'ils ou-
tragent;

Peuples qu'ils veulent perdre, empire qu'ils
ravagent!

15. Juillet 1784.

399

O Rome ! ô capitale ! ô murs chers au Seigneur !
Jusqu'en vos fondemens , frémissez de douleur.
Qu'au bruit tumultueux que les enfers excitent,
Des Saints , dans leurs tombeaux , les ossemens
s'agitent ,
Que l'arene , témoin de leurs derniers combats ,
Retrace à vos regards l'empreinte de leurs pas ;
Que ces Martyrs au Ciel présentent leur couronne ;
Que leur sang précieux se ranime & bouillonne.
Qu'il redemande encore à couler à grands flots
Pour cette foi , l'objet de tant de noirs complots.
Que le sang , que la voix de ces divins athlètes
Parlent pour l'univers & soient vos interpretes.
A ce concours puiffant joins tes pleurs & tes vœux ,
Toi , Pere des Chrétiens , & qui veilles pour eux.
Tes agneaux sont en proie à des monstres avides.
Que dis-je ? à des bergers ou tremblans , où perfides.
L'Impie a tout flétri de son venin mortel ;
Il en're au sanctuaire , il profane l'autel ;
La chaire a retenti de sa fausse éloquence.
Tu peux seul réprimer cette indigne licence.
Le flambeau de la foi reprendra sa clarté ,
Si contre les erreurs ton zele est imité ;
Si les ministres saints , les prêtres de nos temples
Brûlent de ta ferveur , & suivent tes exemples . . .
Moi-même , instrument foible , & prêt à succomber ,
Je verrai sous mes traits le blasphème tomber.
Non que j'ose à leur force imputer la victoire ;
Au Dieu que je défends j'en donnerai la gloire.
Quand la cause du Ciel a besoin de vengeurs ,
Tous Chrétiens sont soldats , tous soldats sont vainqueurs.

Ceux qui s'imagineroient que l'enthousiasme

siasme poétique a quelque part à la vivacité
 de ces plaintes , & à l'ardeur du zele de l'il-
 lustre auteur , se convaincront du contraire
 en lisant le *Discours préliminaire* , où dans
 une prose aisée , coulante , naturelle , il ex-
 prime les mêmes réflexions & les mêmes sen-
 timens. " C'est aujourd'hui le siecle de la
 „ philosophie; tout est à présent philosophe :
 „ expliquons-nous , tout prétend l'être. No-
 „ tre prose & nos vers retentissent de ces
 „ grands mots , philosophie , sagesse , vérité ,
 „ vertu. On dissipe nos préjugés , on éclaire
 „ nos esprits. Quelle lumière affreuse ! ou
 „ plutôt , quelles ténèbres ! Pour allumer le
 „ flambeau de la philosophie , on éteint celui
 „ de la foi. La religion naturelle est l'unique
 „ religion des honnêtes gens du monde. Le
 „ déisme a levé le masque ; il paroît à dé-
 „ couvert dans des livres accrédités. Physi-
 „ cien , naturaliste , astronome , métaphysi-
 „ cien , géometre & moraliste , chacun dans
 „ son district , s'érige un tribunal suprême ,
 „ où il examine , apprécie , calcule , pese
 „ des causes qu'il ne voit point , des effets
 „ qu'il ne voit qu'à demi. Les opérations
 „ mystérieuses de la Divinité sont mesurées
 „ le compas à la main. On discute les Livres
 „ divins comme une question de physique , ou
 „ comme un point d'histoire. Moÿse n'est
 „ pas mieux traité que Descartes. Physiciens
 „ de mauvaise foi , dont les expériences sur
 „ le même fait sont détruites par des expé-
 „ riences contraires ; philosophes aveugles ,
 „ artistes impuissans qui ne sauroient conce-
 voir

„ voir la prévoiance ni l'industrie de la
 „ fourmi, imiter le nid d'un oiseau, & qui
 „ veulent soumettre à des observations incer-
 „ taines, à des chimères métaphysiques, ce-
 „ lui même qui leur donna la faculté de
 „ penser & de raisonner. Je dirai plus, & je
 „ ne craindrai pas de déplaire à ces puissans
 „ génies arrivés de nos jours sur la terre pour
 „ l'éclairer; un incrédule est nécessairement
 „ un très-mauvais logicien. Je suppose pour
 „ un moment que ce soit un philosophe.
 „ Accoutumé non-seulement à tirer des con-
 „ séquences & à former une chaîne de rai-
 „ sonnemens qui dérivent d'un principe
 „ connu, mais encore à s'élever de consé-
 „ quence en conséquence à des principes
 „ cachés, s'il oublie sa méthode dans une
 „ matiere bien plus digne de ses méditations
 „ que la philosophie profane, & si d'une vé-
 „ rité incontestable, telle que l'existence d'un
 „ Etre infini, il ne descend pas par une
 „ suite d'argumens naturels qui naissent l'un
 „ de l'autre, aux vérités & aux pratiques de
 „ la religion, ce n'est plus qu'un esprit faux,
 „ qu'un sophiste dangereux qui abandonne
 „ volontairement les règles fondamentales de
 „ son art. „ (a)

Dans le moment que nous écrivons ceci,
 la république des lettres est menacée de per-
 dre

(a) Démonstration de cette vérité par Mr.
 l'archevêque de Vienne, frere de l'auteur,
Cat. phil. p. 261, édit. de 1777.

dre un auteur si estimable à tous égards. Un coup d'apoplexie l'a mis dans une situation qui ne laisse que de foibles espérances de son rétablissement. Ce qu'il y a de plus respectable parmi les favans & les bons citoiens, est affecté de cette perte. Lorsque M^r. de Choiseul-Gouffier alla dernièrement demander l'agrément du Roi pour la nomination que l'académie françoise a faite de M^r. de Montesquiou, Sa M. s'informa avec beaucoup d'intérêt de l'état où se trouvoit M^r. Le Franc de Pompi-
gnan.



La tolérance chrétienne opposée à la tolérance philosophique, ou lettres d'un patriote au soi-disant curé &c. A Fribourg en Brisgaw. 1784; à Liege, chez Lemarié. 1 vol in-12 de 312 p. Prix 30 sols.

Quoique l'auteur de cet ouvrage ne paroisse avoir d'autre but que de réfuter un abbé convulsionnaire, nommé Guidi, qui oubliant les loix fondamentales du pais où il vivoit, s'étoit efforcé de produire dans la législation nationale des changemens funestes qui, en ébranlant la religion, auroient donné à l'Etat même des secousses inquiétantes (a); on prétend qu'il se proposoit également de dégoûter l'abbé Raynal du projet

(a) On peut voir l'analyse de cette diatribe & les réfutations qui en ont été faites, 15 Nov. 1776, p. 396. — 1. Déc. 1776, p. 482.

15. Juillet 1784.

403

de calomnier en phrases philosophiques un des plus grands Monarques françois, au sujet de la révocation de l'édit de Nantes. Il paroit cependant que le Révérend Pere n'a pas besoin de ce nouveau principe de dégoût. Il est, dit-on, depuis plus d'un an revenu de son édifiant projet (voiez le Journ. du 1 Juillet 1783, p. 323). D'ailleurs depuis son mariage (a) il a bien d'autres affaires à ranger, & n'a plus le tems de testicoter avec ceux qui

Nec dulces natos, Veneris nec præmia curant. Æneid.

Rien n'est mieux assorti à la nature de cet ouvrage que le titre de *Tolérance chrétienne*. Il n'y est question ni de violence, ni de persécution, ni de proscription: la charité & la prudence conduisent la plume de l'auteur; il ne dément pas d'un instant la modération qu'il promet à l'entrée de son livre. " Vous „ m'accuserez peut-être de vouloir employer „ la force pour convertir nōs freres errans, „ comme si on ne pouvoit condamner le li- „ bre exercice d'une fausse religion dans un „ royaume catholique sans approuver le mas- „ sacre de la St. Barthelemi. Rassurez-vous, „ Messieurs, je ne demande point la mort „ de mes freres, mais leur conversion. Les

(a) 15 Mars p. 477. Quelques périodistes ont depuis contredit la nouvelle de ce mariage, & prétendu que ce n'étoit qu'une liaison éphémère comme les précédentes. Il y a plus d'un mois d'éviter le malheur des Anges, 1 Nov. 1781, p. 539.

„ Proteftans me font chers , c'eft pour eux
 „ comme pour vous que j'écris. Je les aime
 „ comme homme , je les aime comme chré-
 „ tien , je les aime comme citoyen , je les
 „ aime pour les rendre chrétiens fideles & fu-
 „ jets fournis. Qu'on les laiffe jouir de leur
 „ fortune & de la protection des loix ; mais
 „ qu'on écarte les obftacles qui s'opposent à
 „ leur converfion , & qu'on les empêche de
 „ fe nuire à eux-mêmes & à leurs conci-
 „ toïens : fi ce font-là les vœux du fanatif-
 „ me , je ne fais plus ce qu'on doit appeller
 „ charité. „

Il n'y a pas longtems qu'un Monsieur De-
 formeaux dans un ouvrage intitulé *Hiftoire*
de la Maifon de Bourbon , a foutenu l'étran-
 ge paradoxe que dans les troubles dont la
 France fut agitée durant plus d'un fiecle ,
 tout le tort a été du côté des Catholiques :
 fi on l'en croit , les feftaires n'ont tant maf-
 facré , que parce qu'on ne leur accôrdoit pas
 tout ce qu'ils vouloient ; mais cette conces-
 fion , fût-elle raifonnable & d'une obligation
 parfaite pour le Souverain , l'affertion de M^r.
 Deformeaux eft encore fauffe , comme je l'ai
 démontré * ; notre auteur prouve la même

* 1 Déc.

182. p.477.

„ chofe. “ Vous savez que la prétendue réfor-
 „ me , après avoir allumé la guerre en Alle-
 „ magne , avoit porté le trouble & la défo-
 „ lation dans le fein de la France. Les Cal-
 „ viniftes , l'une des branches de la nou-
 „ velle fefte , qui s'étoient d'abord bornés à
 „ demander la tolérance , étant devenus plus
 „ nombreux & plus hardis fous les regnes

» trop foibles de Charles IX & de ses suc-
» cesseurs , commencerent à employer la vio-
» lence pour abolir le culte public de la re-
» ligion de nos peres. Bientôt après , ils le-
» verent l'étendard de la révolte. On les vit
» se réunir dans toutes les provinces du
» royaume , former des confédérations avec
» les ennemis de l'Etat , concerter des plans
» d'attaque contre la monarchie & contre leurs
» propres concitoyens , composer des armées
» nombreuses & en même tems des petits
» corps de troupes dans les différentes parties
» de la France , livrer des combats , prendre
» & détruire des villes , dévaster les provin-
» ces , piller les finances , s'ériger en répu-
» blique dans le sein de la monarchie , mê-
» me attenter sur la Personne sacrée de nos
» Rois , renverser nos temples , ruiner les
» cloîtres , s'emparer des biens de l'Eglise ,
» massacrer les Catholiques ou les forcer d'a-
» postasier , exercer les plus horribles cruautés
» sur les ministres de la religion , profâner ce
» qu'elle avoit de plus sacré ; on les vit tantôt
» vaincus , tantôt victorieux , souvent abattus
» sans être découragés , demandant la paix &
» bientôt après rallumant la guerre , formant
» toujours de nouvelles prétentions à mesure
» qu'ils obtenoient de nouvelles graces , trou-
» vant toujours dans le fanatisme de la secte
» une audace & une force qui , malgré l'in-
» feriorité du nombre , avoit contrebalancé
» plus d'une fois toute la puissance de nos
» Souverains. ,,

Aux diverses observations historiques que

nous avons recueillies sur cette matière, aux témoignages de l'amiral Coligni lui-même, de Soliman II, de Voltaire, de deux lettres
 * 15 Janv. tout à fait remarquables de Calvin * &c &c;
 1723. P. 110. nous ajouterons ce passage de Grotius rap-
 porté par notre auteur. " J'ai vu, dit ce docte
 „ & célèbre Protestant, j'ai vu dans ces der-
 „ niers tems s'élever des hommes qui ont
 „ voulu nous faire abandonner une Eglise
 „ où nos peres ont pris naissance, & qui s'en
 „ sont séparés eux-mêmes; des hommes qui
 „ ont entrepris d'enseigner & d'administrer
 „ les Sacremens de leur propre autorité, en
 „ disant qu'il falloit obéir à Dieu plutôt qu'aux
 „ hommes, comme s'ils avoient reçu du Ciel
 „ la mission des Apôtres. Ils ont eu même
 „ l'audace de traiter les Rois d'idolâtres &
 „ d'esclaves des Papes. Ils ont invité les peu-
 „ ples à venir en armes à leurs prêches; ils
 „ les ont soulevés contre les magistrats; ils
 „ les ont excités à briser les images, à ren-
 „ verser les autels, à détruire les églises, à
 „ susciter des guerres civiles, à prendre ou-
 „ vertement les armes contre leurs Souverains.
 „ J'ai vu couler par-tout le sang des Chrétiens;
 „ & considérant les mœurs de ces nouveaux
 „ évangélistes, j'ai reconnu que bien loin
 „ d'en être meilleurs, ils étoient encore pires,
 „ sur-tout dans les succès; & qu'à force de
 „ combats, ils n'en étoient devenus que plus
 „ féroces „. Grot. *Votum pro pace.* tom. 4. p.
 653. édit. in-fol. 1679. On peut consulter encore
 les divers ouvrages de M^r. Soulier, & sur-tout
 son *Histoire des édits de pacification*, Paris

15. *Juillet* 1784.

407

1684 *in-8°*. Les Calvinistes eux-mêmes n'en ont contredit qu'un seul fait, que l'auteur a prouvé ensuite d'une manière démonstrative dans son *Histoire du Calvinisme*.

Avant d'outrager la mémoire d'un grand Roi & de blâmer avec tous les transports du fanatisme une démarche qu'il a cru nécessaire au repos de ses Etats, il faudroit prouver qu'antérieurement à la révocation de l'édit de Nantes, les sectaires étoient contens de cet édit, qu'ils s'y conformoient, qu'ils n'excédoient pas les bornes qui leur y étoient prescrites. Or le contraire est évident par des faits sans nombre. Louis XIV aiant appris qu'ils avoient élevé plusieurs temples contre les dispositions les plus formelles de ce même édit, leur ordonna de les démolir. Voici comme il fut obéi. Assemblés dans le Vivarais, ils déclarerent au Roi qu'ils étoient résolus, moyennant l'aide de Dieu, de se maintenir jusqu'au dernier soupir dans cette liberté; qu'ils s'opposeroient de tout leur pouvoir à cette oppression; & finirent en disant que pour éviter toute surprise, il avoit été trouvé à propos que les églises travaillassent incessamment à faire un état de ceux qui pouvoient servir, pour en former des compagnies, tant pour la conservation de leurs droits, que pour donner du secours à ceux de leurs freres des autres provinces qu'on vouloit opprimer. Cela se passoit en 1683, lorsque l'édit de Nantes subsistoit en entier, & que les Protestans jouissoient de tous les avantages qui leur étoient assignés. Ce n'est pas

tout. “ L’édit de Nantes avoit déclaré les
 „ Calvinistes capables de posséder toutes les
 „ charges & tous les offices ; mais ils préten-
 „ dirent qu’en jouissant de ce privilege , ils
 „ avoient droit d’en exclure les Catholiques
 „ dans les villes qui étoient en la possession
 „ des Protestans. Henri IV décida en faveur
 „ des Catholiques. Mais les religionnaires du
 „ Languedoc mépriserent ses ordres. Les Cal-
 „ vinistes des autres provinces se joignirent
 „ à ceux du Languedoc ; & d’après leur avis
 „ le synode de Saumur ordonna que *sans*
 „ *avoir égard à l’ordonnance du Roi , les égli-*
 „ *ses du Languedoc seroient exhortées à se*
 „ *maintenir dans l’état que l’édit de Nantes*
 „ *les avoit trouvées pour ce regard ; & qu’il*
 „ *seroit fait de nouvelles remontrances au Roi*
 „ *pour le prier de révoquer son ordonnance.*

“ L’édit portoit que les Catholiques seroient
 „ remis en possession de leurs églises , & que
 „ les ecclésiastiques ne seroient point troublés
 „ dans les fonctions de leur ministère. Ce-
 „ pendant les Calvinistes de Montauban tin-
 „ rent pendant huit ans les Catholiques can-
 „ tonnés dans une seule église ; & pour y
 „ faire périr les prêtres de faim & de misère,
 „ ils défendirent sous peine d’excommunica-
 „ tion , de leur louer des maisons & de leur
 „ fournir des vivres. Les Protestans du Béarn
 „ refuserent constamment de restituer aux ec-
 „ clésiastiques les biens & les églises qu’ils
 „ leur avoient enlevés ; ils s’opposèrent au
 „ rétablissement de la religion catholique dans
 „ cette province ; & nous verrons bientôt

„ toutes les guerres qu'ils suscitèrent pour se
 „ maintenir dans leur usurpation : à la Ro-
 „ chelle, ils chassent les prêtres, & croient leur
 „ faire grace de leur laisser la vie (a). Dans les
 „ pais de Foix, ils les crucifient, ils pillent,
 „ ils brûlent les églises, les villages, les châ-
 „ teaux des seigneurs catholiques; ils brûlent
 „ plus de deux cents trente églises aux envi-
 „ rons de Montpellier; ils font cesser l'exer-
 „ cice public de la religion catholique, par-
 „ tout où ils se trouvent les plus forts. „

„ Ailleurs ils continuent à répandre des
 „ libelles séditieux, leurs ministres soufflent
 „ le feu de la révolte, & insultent publique-
 „ ment à nos plus augustes mystères (b).
 „ Ils instituent des maîtres d'écoles, ils vio-
 „ lent les fêtes établies par l'Eglise, ils empê-
 „ chent ceux qui sont à leurs services de va-
 „ quer à leurs devoirs de religion; & tout
 „ cela contre la disposition expresse de l'édit. „
 Le panégyriste de la rébellion des Protestans

(a) Le magistrat ne les empêcha de massacrer les Peres de l'Oratoire qu'en leur représentant que les Catholiques ne manqueroient pas d'user de représailles dans les villes dont ils étoient les maîtres. Voyez le *Mercur françois* en 1621, & l'*Histoire de la rébellion*, tom. I, p. 265.

(b) Un seul trait fera juger de leur fanatisme. Brosse, ministre d'Aymer, diocèse de Sarlat, aiant revêtu un âne d'habits sacerdotaux, le promena ainsi par les rues, en contrefaisant nos saintes cérémonies pour tourner le Sacrifice de la Messe en dérision. Le fait est configné dans les procédures qui furent faites à ce sujet.

avoit répété cette erreur tant de fois réfutée que les vexations ne servent qu'à procurer des profélytes aux persécutés. L'auteur répond :
 " Prenez garde , Monsieur , que vous allez
 " encore donner gain de cause aux prétendus
 " philosophes ; car ils avoient dit avant vous ,
 " pour détruire la preuve que nous tirons de
 " l'établissement du christianisme en faveur
 " de notre religion , que les persécutions
 " étoient un moïen naturel pour sa propaga-
 " tion ; qu'aurez-vous , Monsieur , à leur
 " répliquer quand vous adopterez leur fausse
 " maxime ? Vous nous dites que le sort
 " des malheureux inspire la compassion ;
 " d'accord , mais cette compassion nous fait-
 " elle envier leur sort , quand ils ne sont
 " malheureux que parce qu'ils sont coupables ?
 " On auroit donc tort de punir les scélérats & les impies ; puisque ce seroit faire naître l'envie de les imiter. Mais consultons l'histoire , & dites-nous si les Protestans ont fait plus de progrès en France depuis que Louis XIV a commencé selon vous à les vexer , qu'ils n'en avoient fait lorsqu'on les avoit tolérés ? s'ils en ont moins fait en Angleterre depuis qu'on les y a introduits , & qu'on a fini par les protéger „ A cela l'auteur pouvoit ajouter le sort des Anabaptistes presqu'entièrement détruits par la vigueur avec laquelle on les a réprimés , & qui ne commencent à se multiplier sous différentes formes que depuis qu'on ne les veille plus ; de l'arianisme que le zèle des Princes orthodoxes anéantit après qu'il

15. *Juillet* 1784. 411

eut été sur le point de subjuguier l'univers; & en général de toutes les sectes qui ne se sont propagées qu'autant qu'on les a laissées faire *. Il n'y a que la vraie foi qui se soit accrue sous le fer, que le grand arbre de l'Eglise catholique dont les branches se soient étendues à mesure qu'on l'arrosait du sang des fideles. **

* Voyez
le *Cat. phil.*
P. 414.

** *Ibid.*
P. 408.

On voit dans la septième lettre des évêques qui deviendroient alarmans, si la sagesse du gouvernement ne s'appliquoit à les prévenir. Il y en a plusieurs qui peuvent jeter du jour sur des causes célèbres où des irrégularités de procédure ont fait casser les premières décisions, mais où le public, toujours un peu précipité, peut avoir eu tort de regarder comme absurde le fonds même de ces discussions judiciaires. Du moins l'in vraisemblance de la chose doit cesser après les faits rapportés par l'auteur, homme éclairé & exactement instruit (a). On trouve dans la

(a) « Un enfant de famille, Calviniste, du diocèse de Lodeve, touché par un de ces coups singuliers de la miséricorde divine, qui se manifeste quelquefois dans ce pays sur des âmes qui ont été élevées dans les préjugés du calvinisme, se déroboit souvent d'auprès de ses parens, pour se rendre furtivement dans la maison de son curé où à ses instructions. Les parens s'en étant aperçus, l'accablèrent de coups & d'injures, sans pouvoir vaincre sa foi; il continua à voir son curé; & les mauvais traitemens continuèrent. Mr. l'évêque de Lodeve étant en visite dans la paroisse, le curé lui présenta son profélyte. Le prélat le

même lettre la conjuration formée contre 40 curés dont deux furent assassinés, mais dont les autres n'échappèrent qu'à raison des mesures qu'ils prirent après la mort de leurs confreres, & cela parce qu'ils s'étoient plaints au gouvernement de quelques excès des sectaires; on y voit un arrêt contre trois prédicans condamnés à être pendus pour un crime semblable. Tous ces faits sont récents, & postérieurs à l'an 1742, où Louis XV en guerre avec les Anglois, & craignant de nouvelles révoltes de la part des sectaires qui ne cessent d'avoir des correspondances avec les

reçut avec charité, le consola, l'encouragea, lui promit sa protection & le recommanda au curé. Les parens désespérés, voulant priver leur enfant de ses ressources, formerent le dessein de le dépaiser & de l'envoyer dans les Cévennes. L'enfant prévenu s'échappa de la maison paternelle, & s'abandonnant à la Providence, il alloit chercher un asyle auprès de son charitable prélat; les parens s'apercevant de son évasion coururent après lui, le trouverent en chemin & le ramenerent à coups de fouet. Le prélat instruit de ce qui se passoit, accourut pour arracher sa brebis d'entre les mains de ses bourreaux. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il rencontra l'enfant en chemin venir à lui & se jeter entre ses bras? Le pasteur les larmes aux yeux, lui demande comment il a recouvré sa liberté; l'enfant lui apprend que ses parens craignant les suites de leurs violences, avoient pris le parti de l'abandonner. Le prélat depuis ce tems lui a servi de pere, l'a fait instruire, a obtenu le consentement des parens pour le marier. Le pere a même consenti à le recevoir chez lui, mais peu de tems après il l'a mis sur le pa-
vé

15. Juillet 1784.

413

ennemis de l'Etat , a cru devoir déroger aux ordonnances de son prédécesseur.

Nous avons vu plus d'une fois à quoi se réduisoit la perte causée à la France par l'émigration des Protestans ; l'erreur a tellement prévalu , qu'en la combattant nous lui avons encore trop accordé. L'excellent mémoire du feu Dauphin duc de Bourgogne , nous avoit servi à mieux apprécier la chose *. Notre auteur confirme l'évaluation faite par ce Prince , quoiqu'il reste encore en deça de son calcul. " Il a été prouvé par un calcul aussi

„ exact qu'il étoit possible , que les Calvinif-

* Voyez l'art. Louis XIV dans le nouv. *Diél. hist.* & le J. du 15 Juin 1783 ? p. 243.

vé lui & sa femme , & l'évêque de Lodeve a sollicité depuis peu une pension pour eux sur les économats. " — " Feu Mr. de Fontange qui est mort évêque de Lavaur , racontoit à un prélat qui me l'a rapporté , l'anecdote suivante : il lui disoit qu'une demoiselle de son diocèse voulant embrasser la religion catholique , il fut obligé , pour la soustraire aux mauvais traitemens de sa famille , de la mettre dans un couvent , où il paie sa pension ; là , après avoir été instruite , elle fit son abjuration , malgré les opérations du pere qui se livra alors à toutes les fureurs de l'emportement. Cependant il parut se radoucir dans la suite & vint demander à Mr. de Lavaur la consolation d'avoir sa fille auprès de lui , promettant de lui laisser toute liberté pour sa religion. Mr. de Lavaur crut ne devoir point se refuser à des sentimens qui paroissent si naturels. Il détermina la demoiselle à rentrer dans la maison paternelle , en la rassurant par les promesses qu'on lui avoit faites ; & trois jours après cette fille fut trouvée noyée dans un puits de la maison. "

„ tes expatriés à l'occasion de l'édit de Nan-
 „ tes, n'alloit pas au-delà de 50 mille, que
 „ les richesses exportées ne pourroient être
 „ évaluées au-delà de 250 mille livres, ni la
 „ diminution dans les troupes au-delà de 1250
 „ combattans. „

L'équité qui préside à toutes les assertions
 de l'auteur ne lui permet pas de défavouer
 les torts des Catholiques ; mais la même équité
 l'oblige d'observer que ces torts sont *a poste-*
riori, pour me servir des termes de l'école, &
 qu'ils dérivent de ceux qu'ils ont essués. “ On
 „ nous dit que les Catholiques ont eu des
 „ torts ; j'en conviens, mais parce qu'ils ont
 „ été provoqués, qu'on a voulu, pour ainsi
 „ dire, s'introduire dans leurs domaines,
 „ changer la religion de leurs peres & les
 „ principes constitutifs de leur gouvernement.
 „ Ils ont eu des torts, mais jamais ils ne se
 „ sont portés à tant d'excès : mais c'étoit en
 „ combattant sous l'autorité du Prince &
 „ pour le salut de la patrie. Ils ont eu des
 „ torts, mais ces torts n'étoient ni dans l'in-
 „ tention du Prince qui leur avoit mis les
 „ armes à la main, ni dans l'intention des
 „ loix qui punissoient les crimes. Ils ont eu
 „ des torts ; oui, Monsieur, & j'ajoute qu'ils
 „ en auront toujours dans des tems aussi dif-
 „ ficiles, parce qu'il est impossible que le
 „ courage soit toujours contenu dans les bor-
 „ nes du devoir ; parce qu'il est impossible
 „ que des courtisans adroits & ambitieux ne
 „ profitent pas des divisions pour augmenter
 „ leur crédit &c. „ On


On est presque tenté de regretter l'érudition, la force & la lumière des raisonnemens, avec lesquels l'auteur combat un écrivain aussi ignorant ou d'une aussi mauvaise foi que M^r. G. Il n'est pas croiable à quel point cet abbé insulte à la crédulité publique dans des choses qui sont d'une notoriété manifeste. P. ex. Il attribue au Pere de la Chaise la révocation de l'édit de Nantes, & l'on sait que ce Jésuite fut précisément d'un avis opposé dans le conseil du Roi (a). Il cite de Thou & Mezerai, pour rejeter les désordres commis par les Calvinistes sur les Princes mécontents; & ces historiens, comme on le voit ici, disent précisément le contraire &c. Il y a cependant quelques fois dans sa diatribe de bonnes & consolantes choses, comme lorsque prenant un ton un peu prophétique, il dit: " Dans „ deux cents ans, il n'y aura plus de Protestans. Le protestantisme tire vers sa fin. C'est „ une comete, qui s'est élevée sur l'Allemagne, qui s'est portée vers le Nord, „ dont le corps a disparu, & dont il ne reste „ aujourd'hui que la queue „. Cette annonce est bien rassurante pour les Catholiques. Il eût été à la vérité à propos de prouver que ce déclin du protestantisme n'étoit pas l'effet d'une indifférence pire encore que l'attachement à l'erreur; que l'inconséquence reconnue de toutes les sectes, rameneroit les nouvelles

(a) Voyez entr'autres l'*Histoire de Louis XIV* par Reboulet.

velles comme les anciennes au sein de l'Eglise dont elles se sont toutes détachées. Mais sans entrer dans cet examen, il est toujours glorieux pour la grande & universelle assemblée des fideles, de subsister seule immuable dans ce long cours des siècles qui s'écoulent entre le premier & second avènement de son divin fondateur. Et c'est le grand point de vue, qui dans toutes les circonstances possibles doit rassurer les âmes chrétiennes sur la persévérance de l'ouvrage de Jésus-Christ. Le passé, regardé comme une vérification manifeste de la parole de Dieu, doit leur servir de règle pour juger d'un avenir que Dieu a également garanti. Toutes les machinations humaines & infernales qui depuis 18 siècles ont été dirigées contre l'Eglise, celles même dont les succès prodigieux menaçoient de la détruire de fond en comble, se sont évanouies comme une fumée légère. A peine reste-t-il quelques vestiges du paganisme, de l'arianisme & de tant d'autres monstres prêts à dévorer, pour me servir d'une image de l'Apocalypse, cette grande & féconde Mere des Chrétiens *. On peut dire des ennemis du christianisme, ce que l'Evangéliste dit des ennemis de Jésus-Christ : *Defuncti sunt qui quærebant animam*

12. * Apoc. *pueri* **. La mort a successivement englouti tous ceux qui se flattoient de démolir le grand édifice de l'Eglise catholique. Il ne reste plus de traces ni de leurs personnes, ni de leurs vains projets. *Defuncti sunt qui quærebant animam Ecclesia.*





Atlas portatif à l'usage des colleges, pour servir à l'intelligence des auteurs classiques : dédié à l'université de Paris ; par Mr. l'abbé Grenet, professeur au college de Lisieux. A Paris, chez Colas. 1781. Cet Atlas comprend 15 cartes anciennes & 29 modernes, format in-4°. Prix, reliées en parchemin vert, 28 livres : chaque carte séparée 12 sols ; avec un abrégé de géographie ancienne & moderne, dédié à Mgr. le cardinal de la Rochefoucault.

POur sentir le prix de cet ouvrage, il suffit de réfléchir d'un côté sur la nécessité de la géographie, qui est un des yeux de l'histoire, & de l'autre sur la négligence coupable de bien des professeurs à l'enseigner dans les classes. Les jeunes gens sortent du college sans avoir la moindre connoissance, je ne dis pas des différentes contrées de la terre, mais même, du país qu'ils habitent ; on ne leur en a pas dit un mot pendant tout le cours de leurs études. Un peu de zele, & quelques soins même assez légers suffiroient néanmoins pour leur donner les notions nécessaires sur cette matière. C'est la science des yeux : peu de leçons, & l'aspect continuel des cartes. Il seroit sur-tout à souhaiter que les cartes fussent enluminées en la manière des Allemands ; cette bigarrure de couleurs brillantes fixe l'imagination des jeunes gens,

& y imprime la figure & les limites des diverses régions de la terre d'une manière ineffaçable.



Histoire du siège de Gibraltar ; par un officier de l'armée françoise. A Cadix , chez Hermit ; à Liege, chez Lemarié. 1783. 1 vol. in-8°. Prix 20 sols.

ON trouve ici les différentes opérations du siège de Gibraltar, & les événemens les plus remarquables qui se sont passés devant cette forteresse & au camp de Saint Roch, depuis le 19 Juin 1782 jusqu'au 16 Octobre, & sur les mers d'Europe depuis le 12 Septembre jusqu'au 28 du mois suivant. L'auteur promet de prévenir tout reproche de partialité & de prévention. " Qu'on n'attende, „ dit-il, de moi ni éloges ni satyres ; j'ai loué „ quand je l'ai dû à la vérité ; je n'ai blâmé „ que lorsque la force des circonstances m'y „ a obligé. Je ne crains pas qu'on m'accuse „ d'être adulateur ; j'ose dire que ce sera à „ tort que quelques personnes sont tentées „ peut-être de m'accuser d'être détracteur, „ parce que s'il m'est arrivé quelquefois de „ faire entrevoir mon improbation, j'ai usé „ de tous les ménagemens que prescrit l'honnêteté, & que, dans ces momens délicats, je n'ai été que l'organe des autres. „





Extrait du *Journal général de France*
1784. n^o. 72. p. 342.

“ **L**E sieur Belon, physicien, machiniste & peintre à Riom en Auvergne, persuadé que, ni le système de Ptolémée, qui suppose la terre immobile, ni celui de Copernic, qui la fait mouvoir autour du soleil, ne donnent point la solution de plusieurs phénomènes, a imaginé de concilier ces deux systèmes, en faisant mouvoir en même tems le soleil & la terre (a). Une piece de mécanique très-curieuse & bien exécutée, rend son opinion mieux que toutes les explications (b). „

“ La premiere des machines. (il y en a

(a) Longomontanus, le P. Scheiner &c, avoient déjà proposé une hypothese où ces mouvemens étoient réunis; mais il paroît que dans la généralité celle du sieur Belon est différente.

(b) Le P. Deschales, un des meilleurs mathématiciens du dernier siecle, démontre qu'on peut imaginer une multitude d'hypotheses qui expliquent parfaitement toutes les apparences des astres, en regardant comme immobile un des neuf termes que nous avons, les sept planetes, la terre & le ciel étoilé. Il parle d'un habile mécanicien qui a représenté plus de 20 de ces hypothesés par autant de planétaires. *Mund. mathem. t. 4, p. 323.* Or tandis qu'il sera possible de faire un seul arrangement différent de celui de Copernic, qui explique les phénomènes

deux) que le sieur Belon a inventée, est composée d'une table, ou planisphere de quatre pieds de diametre. Les degrés & les signes du zodiaque, les mois, les solstices, les équinoxes, le rapport de chaque signe à chaque mois, &c. &c, tout se trouve réglé suivant les principes reçus en astronomie. Sur ce planisphere, on voit le soleil rouler dans son char; il fait sa course & ses révolutions autour des planetes, qu'il est censé éclairer par ses feux. (Toutes ces pieces se meuvent en même tems par le moyen d'une manivelle & d'une corde de sparterie). La terre paroît conduire ce char; la lune l'accompagne, ne la quitte point, & fait une révolution autour d'elle en vingt-neuf jours & demi. Ces deux planetes forment des ellipses très-variées; le centre commun les retient; le soleil les attire. Cette attraction étant réciproque, le soleil ne quitte point la terre; mais il la force de s'incliner un peu à cause du changement de ses orbites; car l'auteur, par sa machine, exprime l'attraction de Newton, les loix de Kepler, & fait connoître tous les principes établis par ces deux hommes célèbres. „

“ La terre tourne sur elle-même en vingt-quatre

phénomènes célestes; on ne pourra regarder comme une démonstration le mouvement de la terre: parce qu'il est absurde d'affirmer qu'une chose se fait d'une telle manière, à moins d'être sûr qu'elle ne se fait pas d'une autre. Voyez les *Observ. philos. Entret.* 3, p. 105, édit. de Paris 1778.

quatre heures, accompagnée de la lune & du soleil tournant avec elle (a); suivant l'invention du sieur Belon, ces trois globes n'ont qu'un centre commun à toutes les planetes. La lune montre toujours la même face à la terre dont elle est satellite, & présente d'une façon très-juste ses différentes éclipses, ainsi que celles du soleil, dans les nœuds qui arrivent deux fois l'année: l'un de ces nœuds se forme lorsque le soleil monte, l'autre lorsqu'il descend, & procure une, deux ou trois éclipses, mais le plus souvent deux. Une seule aiguille marque les heures du jour & de la nuit, les semaines, les quantités du mois, &c. Cette même aiguille fait voir l'équation du soleil, la variation du méridien. Par le moyen de deux cadrans, l'un fixe, l'autre mobile, on découvre la raison qui empêche que les meilleures pendules ne soient dans tous les tems d'accord avec le méridien. „

“ La seconde des machines sert de supplément à la première; elle indique le mouvement des autres planetes & leur rotation autour du centre commun, se correspondant toujours entre elles en raison de leur vitesse & de l'étendue de leurs orbites, à l'exception toutefois du soleil qui éclaire de tous côtés différens globes. „

(a) Il paroît que cela ne peut être. Le soleil tourneroit bien sur lui-même, mais non pas la lune qui montre toujours la même face à la terre. Du reste, pour bien juger de tout cela il faut avoir la machine sous les yeux.

Extrait d'une lettre de Gand.

LE malheur causé par l'arsenic, dont votre Journal du 15 Mai, p. 153 fait mention, me rappelle d'avoir lu, je ne sais où, qu'un docteur allemand avoit découvert le véritable antidote de ce poison violent dans l'administration du plus fort vinaigre. Il en faisoit avaler une ou deux cuillérées selon l'exigence du cas. L'usage interne du lait, si souvent sans le moindre succès, me feroit augurer plus favorablement de son contraire. Quoiqu'il en soit, Monsieur, je ne puis en décider; c'est aux gens de l'art d'Hippocrate à déterminer le degré de confiance qu'il faut avoir pour cette découverte annoncée comme moderne. Je suis &c.

B**t de R****n.



Le *Soupir* est le mot de la dernière Enigme.

L O G O G R I P H E.

Tels font grand cas de moi qui n'en font pas
meilleurs;
Je sers au vrai dévot, je sers à l'hypocrite:
Mon nom est fort connu tant à Rome qu'ailleurs;
Mais à Geneve, hélas! que devient mon mérite?
Faisons trêve à la plainte, & parlons de mes fils:
L'un d'eux, quoiqu'invisible, est pire que la peste;
Un second, sans quartier, mange ses ennemis;
Un tiers compte pour rien toute la cour céleste.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 1 Juin.*) Le 12 du mois dernier le capitan-bacha est sorti du port avec toute sa flotte, composée de 11 vaisseaux de guerre tant grands que petits, de 3 galères & de chebecs, elle étoit beaucoup plus nombreuse que celle de l'année dernière. Plusieurs autres vaisseaux armés, attendus de nos provinces, vont la suivre; aiant resté dans le canal jusqu'au 22, elle a enfin mis à la voile pour Kumkapu, d'où après avoir fait ses provisions de poudre, elle a continué sa route pour l'Archipel: on présume qu'il s'agit de quelques expéditions importantes, parce que l'amiral, qu'on ne s'attendoit guere à voir partir de sitôt, a enfin eu ordre du Grand-Seigneur de s'embarquer, & de prendre sur lui le commandement de toutes ces forces.

Les couriers, qui se succèdent à Constantinople, n'y apportent que de fâcheuses nouvelles, le dernier sur-tout y a répandu la consternation. Ses lettres portent, que les Persans viennent de se rendre maîtres de Bassora & de Bagdad, après en avoir ravagé tous les environs; elles ajoutent que les Arabes, répandus dans les déserts, ont pillé &

massacré successivement plusieurs caravanes, qui prenoient la route d'Alep, pour se rendre aux Indes.

Les préparatifs de guerre augmentent de jour en jour dans cet empire; la perte des deux provinces que la Porte vient de faire tout récemment, l'espece de crise dont elle sort à peine, y ont fait adopter la saine maxime que pour n'avoir pas à craindre la guerre il faut s'y préparer pendant la paix. Le grand-visir ne néglige aucun moïen pour rendre la vigueur à l'État épuisé: nous l'avons vu, il n'y a pas longtems, faire venir des ouvriers françois pour apprendre aux Turcs à construire mieux les vaisseaux; il a fait prendre aux Janissaires la tactique européenne dont les succès des Russes contre eux avoient démontré d'une maniere évidente les avantages. Aujourd'hui il propose au divan d'entretenir à la solde du Grand-Seigneur un corps de troupes étrangères dont l'exemple instruiroit beaucoup mieux que ne pourroient faire tous les préceptes. Cette proposition a souffert quelque opposition dans le divan; la superstition y domine encore, mais on a lieu de croire qu'elle cédera enfin à la raison d'état & qu'on y adoptera un systême qui peut seul sauver les débris de la puissance ottomane en Europe.

Le divan a ordonné de faire un dénombrement exact des habitans de chaque province de l'empire ottoman; que les mêmes habitans, à proportion de leur âge & de leurs facultés, seroient répartis en certaines classes; le tout pour l'utilité publique. OR

On mande de la Moldavie deux anecdotes qui prouvent quelle influence le traité de commerce entre la Russie & la Porte a donnée à l'Impératrice dans les Etats soumis à la Porte.

Le Hospodar de Moldavie a affermé à un riche Boiard la vente exclusive du tabac. Un Grec, qui peut-être n'avoit pas connoissance de ce privilege & qui avoit apporté quantité de tabac à la dernière foire, reçut les défenses les plus sévères de vendre cette marchandise. Le consul russe aiant fait demander de ce tabac, le Grec s'excusa de lui en vendre, alléguant les ordres qu'il venoit de recevoir. Bon! dit le consul, vends ta marchandise & repose-toi sur moi, si l'on veut t'inquiéter. Sur cette assurance le Grec vendit son tabac: l'Hospodar en aiant été instruit, envoya un bas-officier saisir cet homme & le lui amener. Le Grec fut assez heureux pour échapper au fatellite & se réfugia dans la maison du consul: le bas-officier l'y suivit & le réclama. Le consul arrive, donne des coups de canne au bas-officier, & ordonne au Grec d'aller achever de vendre tranquillement son tabac. — Un Boiard ne pouvant passer avec son carrosse dans une rue embarrassée par des voitures & charrettes de païsans, avoit inutilement demandé qu'on lui fit place. Voyant que ses paroles ne produisoient aucun effet, il fit donner par un de ses domestiques des coups de bâton à un païsan qui lui paroïssoit plus intraitable que les autres, & continua son chemin. Celui-ci fut se plaindre au consul russe qui, sachant que le Boiard devoit repasser, le fit attendre, l'obligea de sortir de sa voiture & de recevoir la bastonnade. Le Boiard se plaint à l'Hospodar qui lui déclara qu'il ne pouvoit rien dans cette affaire. On prétend qu'il a porté ses plaintes à la cour de Russie; & l'on attend avec impatience le dénouement de cette singulière aventure.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Juin.) Le prélat Archetti, qui a été revêtu pendant quelque tems du caractère d'ambassadeur du St. Siège près de l'Impératrice, a eu le 31 du mois dernier ses audiences de congé de S. M. & de L. A. Imp. à Czarsko-Zelo : il a reçu à cette occasion de l'Impératrice une croix épiscopale de la valeur de 10 mille roubles avec une pèlisse & 50 peaux de martre : son conseiller d'ambassade a été gratifié d'une tabatiere d'or richement garnie de brillants.

L'Impératrice a rendu il y a peu de tems une Ukase, pour établir des cohortes de la Russie-Blanche : elle est adressée au prince Potemkin ; & il y est ordonné entre autres, " qu'il soit érigé pour le service de Sa Ma-
 „ jesté, d'entre la noblesse des gouverne-
 „ mens de Mohilow & de Polocz, quatre co-
 „ hortes dans le premier de ces gouvernemens
 „ & deux dans le second ; & que de plus il
 „ soit encore érigé d'entre la principale no-
 „ blesse une cohorte impériale, qui fera com-
 „ posée de deux escadrons, dont les cavaliers
 „ auront le rang d'officier, suivant une dis-
 „ tribution de classes pour fixer les grades
 „ dans chaque brigade ; savoir : que dans le
 „ premier escadron les gentilshommes, for-
 „ mant la première brigade, feront au nom-
 „ bre de 20, & auront le rang de lieute-
 „ nants effectifs ; que chacun sera obligé d'en-
 „ tretenir trois hommes, capables de servir

„ comme cavaliers , auxquels la solde, les ra-
 „ tions , & les armes seront donnés aux
 „ fraix du trésor , comme aux autres régi-
 „ mens de cavalerie : que la seconde brigade
 „ de cet escadron sera composée de 20 gen-
 „ tilshommes avec rang de sous-lieutenant ,
 „ qui entretiendront chacun deux hommes
 „ aux fraix de la brigade impériale : que dans
 „ le second escadron la premiere brigade aura
 „ 20 gentilshommes avec rang d'enseigne ,
 „ qui entretiendront chacun un cavalier : que
 „ la seconde brigade du même escadron con-
 „ siftera en 20 gentilshommes avec rang
 „ d'enseigne , mais qui ne fourniront point
 „ de cavaliers , étant destinés à être eux-
 „ mêmes de garde chez les chefs du corps „
 Au cas que , parmi les gentilshommes aisés
 de la Russie-blanche , ou parmi la noblesse
 étrangere , il s'en trouve , qui desirent de
 servir à leurs propres fraix dans un corps
 aussi distingué , ils auront rang à proportion
 du nombre d'hommes , qu'ils fourniront. Les
 officiers de la cohorte auront rang dans l'état-
 major. Un capitaine aura 300 roubles , un
 lieutenant 200 , un cornette 150 roubles d'ap-
 pointemens. L'uniforme sera paille & cramoi-
 si , galonnée d'argent pour les gentilshommes :
 celle des simples cavaliers sera la même que
 celle de la cavalerie légère , dont tout ce
 corps fera partie.

Il est arrivé de Coppenhague un courier
 par lequel le Prince-roiial donne connoissance
 à S. M. I. de sa majorité ; & prévient en
 même tems cette Souveraine qu'il n'est pas

sans crainte relativement à la marche de quelques troupes suédoises vers les frontières de ses Etats ; quoiqu'il ne soit nullement à croire que S. M. le Roi de Suede auroit quelque dessein hostile : néanmoins , afin de satisfaire S. M. le Roi de Dannemarck , on a fait demander à la cour de Suede à quel dessein on faisoit les préparatifs militaires en question.

L'Impératrice a nommé son ministre à la cour de Coppenhague, M^r. le comte de Rozomozski actuellement à Naples & qui étoit destiné pour remplacer à Venise M^r. le comte de Woronzow.

L'ambassadeur de la cour de Vienne en cette résidence a reçu un courier avec des dépêches dont il ne transpire encore rien.

Le sieur Mefnil, qui avoit promis de s'embarquer à Moskou, dans une voiture aérienne, pour essayer de faire le tour du globe en un peu plus de 24 heures (a), paroît avoir renoncé à ce projet pour quelque tems. Voici du moins ce que nous lisons dans une de ses lettres, datée de Moskou le 6 du mois dernier : “ Ce que j'ai à vous apprendre, c'est que S. M. Impériale vient de rendre une ordonnance qui a été publiée lundi dernier, le 3 Mai (N. St.), par laquelle elle défend les ballons dans tous ses Etats pendant 9 mois de l'année. Les autres mois, où elle les permet, savoir : Décembre, Janvier, Février, ne sont

(a) Seul bon moyen de faire le tour du globe en ballon, 15 Mars 1784, p. 474.

15. Juillet 1784. 419

„ nullement propres, dans ce climat, pour
„ l'exécution de pareilles expériences. Vous
„ voïez, Monsieur, que tous mes projets re-
„ latifs à cette grande entreprise sont arrêtés
„ pour le moment. Je dis pour le moment ;
„ car je ne désespere pas de faire, quelque
„ jour, cette expérience dans quelque autre
„ pais, me proposant de retourner en Fran-
„ ce, dans le courant de cette année. „ (a)

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 17 Juin) Le Roi vient de conférer la charge de grand-trésorier de la Lithuanie, vacante par la mort du comte Brzostowski, au prince Stanislas Poniatowski,

(a) Un homme de bien aiant paru surpris de m'entendre dire que la manie des aërostats avoit non-seulement produit des projets extravagans, mais encore des impiétés * ; aux exemples que j'en ai rapportés, je dois ajouter les suivans. Lorsque le fameux globe de Lyon fut brûlé, & ensuite raccommodé, une quantité de neige vint en empêcher d'achever le départ. Les navigateurs frémissant d'impatience, un de leurs enthousiastes adressa à Mr. le comte de Laurencin les vers suivans :

Fiers assiégeans du séjour du tonnerre

Calmez votre colere :

Eh ! ne voïez-vous pas que Jupiter tremblant
Vous demande la paix par son pavillon blanc.

Mr. de Laurencin renchérit encore sur ce compliment, en disant que *ses compagnons & lui s'étoient chargés d'aller prendre les articles de la capitulation.* Voïez la *Lettre de Mr. Mathon de la Cour aux auteurs du Journal de Paris.* Lyon le 23 Janvier 1784.

* Autres
15 Février
1784, p.
252, 263.

lieutenant-général de l'armée de la couronne & chef du régiment des gardes à pied. — Le régiment des gardes de Lithuanie, un des plus beaux qui soient au service de la république, a passé le 2 de ce mois la revue devant le Roi dans la plaine d'Ujazdow, commandé par son nouveau chef, le prince Jablonowski : l'on dit que vers la fin du mois prochain ce régiment se mettra en marche vers Grodno, pour y tenir garnison durant la diète. A cette revue le Roi étoit accompagné entre autres du prince d'Anhalt-Cœthen, qui étoit arrivé ici avec le lieutenant-général von der Goltz. Ce prince a dîné souvent chez le Roi. Avant-hier il est parti pour Pétersbourg. Comme il possède des biens dans la Grande-Pologne, l'on dit qu'il demandera l'indigénat à la prochaine diète.

Ces jours derniers, le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie, a reçu, par un courier de Pétersbourg, le résultat des sentimens de sa cour sur l'affaire de Dantzich. Ce résultat est contenu dans un contre-projet, que M^r. l'ambassadeur a communiqué par une note à M^r. de Bucholtz, résident de Sa M. Prussienne, & par une note aux députés dantzickois, qui l'ont envoyée par une estafette au magistrat de Dantzich. Le contre-projet contient en substance, “ que le Roi de
 „ Prusse renoncera, en faveur de la ville, à
 „ toute participation au commerce d'exporta-
 „ tion de la Pologne, &, afin que ce com-
 „ merce ne se mêle point avec l'exportation
 „ des productions de la Prusse-occidentale ;

„ dans leur passage par Dantzich , le magif-
 „ trat donnera une liſte des articles les plus
 „ importans pour ſon commerce , & dont il
 „ a le plus grand intérêt que l'exportation
 „ ne ſe faiſe point de ſon port par les ſujets
 „ de Sa M. Pruſſienne. Ces articles feront
 „ énoncés & détaillés ſpécifiquement dans
 „ la convention , qui ſe conclura ſur cet ob-
 „ jet. Les autres productions de la Pruſſe ,
 „ celles des fabriques qui y ſont établies , &
 „ autres articles , qui ne feront pas expreſſé-
 „ ment exemptés par la convention , paye-
 „ ront à leur paſſage par Dantzich les mê-
 „ mes droits de douane , auxquels les habitans
 „ de cette ville ſont aſſujettis pour le tranſ-
 „ port de ces objets. Pour ce qui regarde
 „ l'importation par mer , les ſujets pruſſiens
 „ payeront pour toutes les productions en
 „ général , ſans diſtinction , à la ville les mê-
 „ mes droits , que ceux de Dantzich payent
 „ aux douanes de Sa M. Pruſſienne , lors
 „ que ces marchandifes paſſent par le terri-
 „ toire pruſſien. Les marchandifes ou effets
 „ pour le compte du Roi de Pruſſe & pour
 „ les perſonnes de la cour ne feront aſſujettis
 „ à aucun droit de douane dans Dantzich ,
 „ & paſſeront librement ſur le même pied
 „ que celles pour Sa M. Polonoïſe „ On
 „ doute ici que le Roi de Pruſſe acquieſce à cet
 „ arrangement.

Le terme , qui avoit été aſſigné aux Juifs
 pour évacuer cette réſidence avec leurs fem-
 mes & leurs enfans , a été prolongé juſqu'au
 21 du courant. Huit des principaux de cette

nation remirent hier au Roi une humble supplication dans les jardins d'Ujazdow. La garde ne voulut pas d'abord les laisser approcher : mais le Roi qui les aperçut, le leur permit & reçut leur requête avec bienveillance. Cependant , comme les bourgeois de cette ville se plaignent extrêmement du tort , que les Juifs font à leur commerce & à leurs moïens de subsister , & que l'affaire a été abandonnée au magistrat municipal , l'on croit , que les anciennes loix contre la nation judaïque , confirmées par l'une des dernières diètes , seront exécutées à la rigueur. (a)

E S P A G N E.

MADRID (le 13 Juin.) Le Roi vient de conférer la charge de capitaine de la compagnie flamande des gardes du corps , vacante par la mort du comte de Bournonville , au prince de Mafferano , maréchal de camp de ses armées.

La nouvelle importante qui s'est répandue depuis quelque tems , que l'Empereur de Maroc attaqueroit Alger par terre , tandis que la flotte chrétienne combinée bombarderoit ce repaire de pirates par mer , se confirme de plus en plus. On ajoute même , qu'en vertu

(a) Réflexions sur l'inutilité des efforts faits pour incorporer les Juifs dans la société générale , sur l'inconsistance des privilèges qu'on leur accorde &c. 15 Juillet 1782 , p. 434. — 1 Fév. 1783 , p. 223 & autres *ibid.*

d'une convention préalable, Sa M. Marocaine seroit, après la conquête, mise en possession de la côte d'Alger; à condition que les Espagnols y conserveront en tout tems une liberté de commerce illimitée; & que l'Empereur de Maroc avoit souscrit à cette convention.

Tout étant prêt à Carthagene, Don Antoine Barcelo n'attend que les derniers ordres du Roi pour mettre à la voile. Nous apprenons, que ce chef n'a voulu recevoir à bord de sa flotte aucun des officiers étrangers qui s'étoient présentés pour y servir en qualité de volontaires; ce commandant patriote a allégué pour raison, qu'étant pourvu d'un nombre suffisant de militaites habiles de sa propre nation, il croiroit commettre une injustice à leur égard, s'il leur faisoit partager avec d'autres la gloire de cette entreprise. La plus grande attention de la part du gouvernement ne suffit point pour faire intercep-ter les navires, qui furtivement portent des agrets & munitions aux Algériens; les dernières lettres de leurs côtes portent qu'il vient d'y arriver un bâtiment françois chargé de toutes sortes de provisions de guerre.

La cour vient de recevoir l'avis d'un événement terrible arrivé à Ronda, forteresse d'Espagne au royaume de Grenade; la place principale de la ville s'y est écroulée avec toutes les maisons qui l'environnoient: on fait monter à 3 mille le nombre des habitans ensevelis sous leurs ruines. Les physiciens attribuent ce désastre aux pluies continuelles

de cette année, qui ont miné successivement le rocher sur lequel la ville est bâtie.

Le 5 on fit à Aranjuez l'expérience de lancer un globe aërostatique, sans le retenir par des cordes ; trois personnes s'y placèrent ; mais, au lieu de monter verticalement, elles monterent horizontalement ; de sorte qu'après avoir échoué dans l'entreprise, le globe revint se placer à-peu-près dans le même endroit, d'où il s'étoit élevé. L'on résolut de répéter l'expérience ; mais le constructeur du globe, François de nation, demanda de faire seul le voyage, On le lui permit ; & il s'y plaça sans compagnon. Le globe s'éleva & monta à plus de 600 brasses au-dessus de terre : mais, parvenu à cette hauteur, on le vit s'embraser & l'embrasement augmenter de plus en plus, à mesure qu'il s'élevoit ; de sorte que le constructeur, en danger de périr par son propre art au milieu des flammes, s'empressâ de descendre & de se précipiter même de la machine, lorsqu'elle fut assez près de terre, pour hasarder ce saut dangereux : il le fit dans un moment, que la machine étoit au-dessus d'un arbre, dont les branches rompirent en quelque façon la force de la chute : cependant le malheureux se cassa les jambes ; & il se fit à la tête & en d'autres parties du corps des blessures, qui font beaucoup craindre pour sa vie.

PORT-MAHON (*le 1 Juin.*) Le lendemain que l'armée espagnole, sous les ordres du duc de Crillon, débarqua en l'isle de Minorque il y a environ deux ans & demi, les Anglois coulerent à fond à l'entrée de notre

15. Juillet 1784.

435

port 11 bâtimens , dans l'idée de rendre par-là cette entrée impraticable , d'autant plus que ces bâtimens furent coulés bas dans des endroits , où il n'y avoit pas plus de 12 à 13 brasses de fond. Deux mois & demi après la reddition du fort St. Philippe , le capitaine Vicente de la Torre & compagnie , habitans de cette place , entreprirent de relever ces 11 bâtimens & de les tirer de la mer. L'entreprise s'est exécutée avec la plus grande facilité , sans qu'on ait eu besoin d'employer des plongeurs , & simplement à l'aide d'un cable , passé au-dessous du bâtiment submergé , & qui étoit attaché à d'autres gros cordages , affermis sur des bâtimens à flot pour le soulever & le suspendre par des manœuvres correspondantes. Le capitaine de la Torre ne fera pas difficulté d'entreprendre , dans un espace de tems très-court , la même opération avec quelque bâtiment que ce soit , qui est coulé à fond , si on lui fournit les mêmes moïens : il a prouvé sa capacité à cet égard dans l'entreprise , qu'il vient de terminer heureusement ; & il a imaginé quelques procédés , qui abrègeront beaucoup le travail. Il ne lui a coûté que 36 mille piastrès , pour retirer ces bâtimens du fond de l'eau ; & ils en sont sortis tous sans avoir souffert aucun dommage remarquable. Dans ce nombre sont deux frégates de 30 canons : l'une est une frégate de guerre , nommée la Minorque , construite il y a quatre ans dans l'arsenal de cette isle pour le compte du Roi d'Angleterre , doublée de cuivre , & qui n'étoit encore sortie jamais de ce port. L'on a fait le calcul de la pesanteur de l'eau , qu'il a fallu élever avec ces bâtimens , y compris 2500 quintaux de lest & 1500 quintaux de plomb , qui s'y trouvoient à bord avec d'autres effets ; & tout le poids ensemble monte à 79,265 quintaux & 3 livres.

PORTUGAL.

LISBONNE (le 10 Juin.) La Reine

donna, il y a quelques jours, des ordres pour armer au plutôt une escadre d'un vaisseau de 64, & de trois frégates de 40 canons. Les travaux furent commencés aussi-tôt avec beaucoup d'activité; & l'on pressa la levée des matelots nécessaires: cependant, quoique l'on supposât que l'armement étoit destiné pour seconder le bombardement d'Alger, on ne le savoit pas avec certitude. La conjecture s'est confirmée aujourd'hui; & l'on apprend que la cour de Madrid, venant de resserrer ses liens avec celle de Portugal, en avoit profité pour lui demander quelques vaisseaux de guerre, afin de renforcer son escadre contre les Algériens. Les vaisseaux portugais, qui la joindront en conséquence, seront sous les ordres du contre-amiral Don Ramirez d'Esquivel.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 18 Juin.) Le Roi dont l'éloignement n'a pas interrompu l'attention qu'il donne aux affaires de son royaume, vient d'envoyer une lettre à la régence où il fera facile de reconnoître sa tendre sollicitude pour ses sujets. Elle est conçue en ces termes:

Parmi toutes les qualités convenables à un Roi, la clemence est celle dont je fais le plus grand cas; & lorsqu'un jour la postérité pèsera dans la balance de l'équité tout ce que j'ai fait depuis le commencement de mon règne, elle conviendra que mon cœur étoit porté à cette vertu. Mais chaque vertu a ses bornes, qui ne

peuvent être transgressées ; & dès que la clémence d'un Monarque tolere des abus ou des fautes, qui blessent la sûreté publique, cette clémence dégénere en foiblesse préjudiciable à la sûreté : foiblesse, qui devient encore plus dangereuse, quand elle couvre des fautes qui troublent la paix & la concorde, qui blessent les droits & le repos des habitans de la campagne, la classe la plus foible de la nation, cette partie à laquelle cette foiblesse donne précisément un droit plus fort à la protection du Souverain ; cette portion des citoyens, dont la prospérité forme réellement la force & le bien-être de l'Etat. Or, puisque ma dignité royale est lésée par le mépris des ordres de mes commandans, que l'on doit pourtant regarder comme si je les avois donnés moi-même & contre lesquels on a néanmoins opposé l'exécution arbitraire des forces militaires, au mépris des loix ; j'enfreinds le serment que j'ai juré pour maintenir la paix dans mes Etats, si je n'approuvois pas le jugement prononcé par le conseil de guerre royal, qu'à cet effet je déclare juste & bien rendu. A ces causes & autres, je confirme le même jugement & tout ce que mon conseil de guerre a décidé à cet égard.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 19 Juin.) Madame la Princesse Sophie-Frédérique, épouse du Prince Frédéric, étant rétablie de ses couches, s'est rendue mercredi dernier au château de Friederichsberg. Le général d'Eichstædt, qui jouissoit d'une très-grande confiance sous la précédente administration, est parti pour ses terres dans la Seelande, & l'ancien secrétaire-d'état Hoegh Gûldberg pour son bailliage dans la Jütlande. Le conseiller-privé de Schack, revenu de son bailliage de Flensbourg, y retournera sans délai.

On vient d'établir par ordre du Roi, un directoire de finances & de caisse, aussi bien qu'un nouveau college de finances à la place de l'ancien college de finances. Les membres du directoire, composés des députés de l'ancien college de finances, sont : le conseiller-privé Schilden ; le conseiller des conférences Agerstow & le conseiller-d'état Zoega ; auxquels S. M. a bien voulu associer le conseiller-privé Schimmelmänn, en qualité de premier-député. Quant aux membres du college de finances, ce sont les conseillers-privés Schimmelmänn, Reventlow, Schilden, aussi bien que deux assesseurs, savoir le conseiller des conférences Agerstow & le conseiller-d'état Wendt : enfin, le comte Bernstorff, ministre d'état, y prendra séance, chaque fois qu'il fera question de décider d'affaires importantes. — M^r. Schimmelmänn, ministre de commerce & conseiller-privé aiant dirigé *ad interim* les finances, vient d'être confirmé dans le poste de ministre de finances. Au lieu de quatre directeurs qui jusqu'à présent ont été à la tête du trésor-royal, il n'en restera que deux ; savoir, Mrs. Schimmelmänn & Clasen, conseillers-privés & des conférences respectifs. — S. M. a de plus nommé une nouvelle direction supérieure de la banque octroyée, dont les conseillers-privés Schimmelmänn, Schilden, Reventlow & Carstens sont les membres.



I T A L I E.

ROME (le 12 Juin.) Notre gouvernement n'a encore rien relâché de sa vigilance, pour empêcher la communication de la contagion, qui s'est manifestée à Spalatro & s'est répandue dans le reste de la Dalmatie. Le Pape a fait expédier des ordres aux cinq commissaires des côtes de la Mer-adriatique, au cardinal-légat de Bologne, & aux gouverneurs d'Ancone, d'Urbain, d'Ascoli, & de Fermo, pour faire croiser des barques armées sur la côté, afin d'en écarter tout bâtiment, qui leur paroîtroit suspect. Le cordon, qui garde cette côté, met de son côté la plus grande vigilance à arrêter tout ce qui vient de la mer; & dans les ports on fait observer la plus rigoureuse quarantaine. Quelques soldats du Roi des Deux-Sicules, qui avoient déserté après s'être emparés d'une petite barque, ont essayé d'aborder vers les embouchures du Tibre: on a fait feu sur eux; & ils ont été obligés de gagner le large.

La belle & vaste sacristie de St. Pierre est enfin achevée: le Pape en fera la consécration solennelle le 15 de ce mois. Les travaux hydrauliques, qui se font de concert avec la cour de Toscane dans les territoires voisins de Citta della Biene, avancent si fort que ces terres sont presqu'entièrement desséchées, & qu'on pourra les ensemercer au mois de Novembre prochain. L'on parle aussi de dessécher l'ancien lac de Colfiorito.

II. Part.

F f

Le Pape vient d'ordonner la saisie des biens du jeune duc de Rignano qui s'est évadé de Rome pour ne pas épouser une demoiselle de qualité qu'il avoit abusée sous promesse de mariage. Cette affaire fait grand bruit & il y a apparence qu'elle aura les plus funestes suites pour ce jeune seigneur.

FERRARE (le 15 Juin.) Les Peres Somasques ont tenu un chapitre-général. Le cardinal Caraffa, légat de cette ville, a été nommé par S. S. pour y assister. L'élection d'un nouveau général, qui étoit le principal objet de ce chapitre, a été faite le 6 de Mai, & les voix se font réunies en faveur du Pere D. François Nicolai. On a nommé quatre provinciaux pour les nouvelles provinces de l'Etat ecclésiastique, du royaume de Naples, du Piémont & du pais de Gènes.

NAPLES (le 10 Juin.) Par ordre du Roi, la journée de dimanche prochain, 13 de ce mois, devra être regardée ici comme une des plus solennelles de cette année: toutes les boutiques seront fermées, & il y aura des prières publiques à l'honneur de saint Antoine de Padoue, élu protecteur de notre flotte, parce que D. Antoine Barcelo doit commencer le jour de sa fête le bombardement du port & de la ville d'Alger. En attendant, des lettres particulieres parvenues à plusieurs marchands, par le moïen de quelques esclaves algériens, nous apprennent deux importantes nouvelles: la premiere que l'Empereur de Maroc vient de livrer à ces Barbares une bataille qu'on dit avoir été des plus

sanglantes, & où ils ont perdu beaucoup de monde; l'autre, que les chebecs & frégates détachés, comme il a été dit, pour aller bloquer le port d'Alger, se sont emparés de deux gros bâtimens chargés de vivres & de munitions, & qu'ils y ont fait esclaves 150 Turcs sans compter les capitaines & les commandans.

LIVOURNE (*le 19 Juin.*) On a éprouvé le 6 de ce mois vers les 8 heures du soir à Massa Carrera, une violente secousse de tremblement de terre, qui a jetté l'épouvante parmi les habitans, mais qui heureusement n'a causé aucun dommage considérable.

BERGAME (*le 15 Juin.*) La direction du college de St^e. Marie vient d'être confiée aux Jésuites qui se trouvent en cette ville; ils seront chargés d'y instruire la jeunesse. On remarque que notre gouvernement (*de Venise*) est le premier, qui ait fait rouvrir en Italie les écoles de ces Peres.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 18 Juin.*) Le 10 on célébra ici solennellement la Fête-Dieu, & le tems favorisa la procession, qui commença de grand matin. Les corps de métiers, les élèves de la maison des orphelins, les religieux & le clergé de la ville, les corps du magistrat & de la justice, ainsi que celui des officiers du régiment de la bourgeoisie, le recteur magnifique de l'université & les doctens des quatre facultés, les gentilshommes & chambellans de la cour, les chevaliers, commandeurs & grand-croix des Ordres de St. Etienne & de

Marie-Thérèse , les chevaliers de la toison d'or , le grand chapitre de la métropolitaine , marchoient en rang devant le St. Sacrement , qui fut porté par le cardinal-archevêque de Vienne , & escorté par un détachement des gardes nobles allemande , hongroise & de Galicie. Suivoit immédiatement le grand-maréchal de la cour comte de Wurbna (faisant les fonctions de grand-maitre dans l'absence du prince de Stahremberg , & représentant l'Empereur , une indisposition aiant empêché Sa M. d'assister à cette auguste cérémonie , comme elle se l'étoit proposée) ; après ces Seigneurs se trouvoient plusieurs Dames de la haute noblesse. Les 4 Evangiles aiant été chantés aux stations ordinaires , & le St. Sacrement étant rentré dans la cathédrale , un bataillon de grenadiers rangé sur le Graben fit une triple salve de mousqueterie.

L'Empereur a nommé colonel dans ses armées S. A. S. le duc regnant de Saxe-Hildbourghausen , neveu du feld-maréchal , prince de ce nom. — Sa M. l'Empereur attend vers la fin de ce mois , son auguste frere le Grand-Duc de Toscane ; S. A. R. retournera dans ses Etats au bout de quelques semaines , mais le Grand-Prince son fils , qui arrivera en même tems , restera ici , son éducation devant être achevée sous les yeux de notre grand Monarque.

Par ordre de l'Empereur , on vient de publier à Presbourg & en plusieurs autres villes de Hongrie ce qui suit :

« Comme le royaume de Hongrie , sur-tout ses provinces inférieures ainsi que la Croatie & la Moldavie manquent de différens artisans , & qu'il seroit très-avantageux au commerce du païs que des manufacturiers de draps , d'étoffes & même des tisserands vinssent s'y

15. Juillet 1784.

443

établir, Sa M. I. qui n'a en vue que le bien-être & le bonheur de ses sujets a résolu d'accorder aux artisans étrangers, qui voudront venir s'établir dans les Etats susdits, les libertés & privilèges suivans : ”

“ Tous ceux qui sauront des métiers y obtiendront *gratis* les droits de bourgeoisie & de maîtrise, sans distinction de religion ; lorsque ces étrangers voudront bâtir des maisons à leurs fraix, les places vuides qui se trouveront dans les villes, seront à leur disposition, sans qu'ils soient obligés d'en rien paier ; le magistrat sera même obligé de leur fournir gratuitement les matériaux nécessaires, tels que la chaux, les pierres, briques & bois de construction qu'il fera à portée de leur procurer : quant à ceux qui dès leur arrivée ne voudroient point bâtir de maisons ou qui ne seroient pas en état de le faire, Sa M. I. ordonne que les magistrats respectifs leur en fournissent à des prix équitables. ”

“ Sa M. I. veut en outre que tous ces artisans & manufacturiers étrangers soient exempts de paier pendant 15 ans les contributions ordinaires, & afin qu'en arrivant ils ne se trouvent pas d'abord dans le cas de manquer des outils nécessaires, pour leurs manufactures & métiers, la chambre des finances a ordre de compter à chacun d'eux 50 florins d'Empire, qui leur seront païés successivement, à condition qu'ils ne les emploient qu'à se pourvoir des outils dont ils pourront avoir besoin ; dans les endroits où il n'y a pas de chambre des finances, la caisse des villes, suppléera à ces fraix qui leur seront restitués par le trésor.

Il y a quelques jours que Sa M. Impériale manda auprès d'elle ses principaux ministres & généraux, du nombre desquels étoit le feld-maréchal de Laudon. Il y eut une longue conférence, à l'issue de laquelle la chancellerie de guerre expédia divers ordres qui devoient être exécutés sans délai. Chaque régi-

ment d'infanterie sera pourvu de 10 pièces de campagne & d'un mortier. Il vient de paroître un nouveau règlement pour l'artillerie : chaque compagnie, y compris les officiers, sera de 179 hommes qui seront divisés en 50 sous-canonniers & deux musiciens, à 6 kr. par jour ; 100 maîtres canonniers, à 10 kr. ; 9 bombardiers, à 12 k. ; 1 fourier, à 14 kr. ; 11 caporaux, à 20 kr. ; 1 sergent-major, trois artilleurs, à 28 kr. ; 2 maîtres d'artillerie, à 36 kr.

Le sieur Morave, mécanicien de l'Empereur, a trouvé moyen de faire conduire un bateau par un seul homme avec autant de rapidité que s'il étoit poussé par douze des plus forts rameurs ; sa machine se fixe au fond du bateau. Les expériences en ont été faites sur le Danube, en présence de l'Empereur, qui en a été si satisfait, qu'il a fait donner une gratification de 200 louis à l'artiste. — Le fameux Eybel, si connu par ses diatribes contre le Pape *, vient enfin de lever le masque & d'attaquer d'une manière aussi hétérodoxe que calomnieuse le dogme de la Confession, si cher aux Catholiques, que les Hérétiques raisonnables ont toujours refusé de regarder comme une invention humaine (a),

* 15 Fcv.
1784, p. 249.

(a) Un ministre célèbre (Pierre Haberkorn de Habersfels) dit dans un de ses sermons, en parlant de ses confrères qui rapportent l'institution de la Confession au 4^e. Concile de Latran en 1215. « Est-il possible de se persuader que dans un temps où la piété des » fideles

15. Juillet 1784.

445

& que les philosophes les plus antichrétiens ont loué comme une institution sage, consolante, utile aux particuliers comme à la société générale. (a)

TEMESWAR (le 10 Juin.) Le gouvernement informé que nos frontières, du côté de la Turquie, sont infestées par un grand nombre de vagabonds & de gens sans aveu, a donné ordre le 21 aux deux régimens de Peterwaradin, infanterie & hussards, montant à 6000 hommes, d'aller former un cordon de quatre milles, vers la Save & Belgrade, leurs postes avancés s'étendent jusqu'au dessus de Semlin & de Carlovitz. Les mêmes mesures ont été prises dans le bannat près de Pancsova. Le commandant de Belgrade, bien loin de les désapprouver, en a donné la première idée, & fait de son côté tous les arrangemens nécessaires pour prévenir une bonne fois les meurtres & brigandages auxquels les frontières ne sont que trop souvent exposées; ses troupes ont déjà arrêté & conduit à Belgrade un grand nombre de ces malfaiteurs:

„ fideles étoit si refroidie, on ait pu réussir
„ à faire recevoir une loi aussi pénible que
„ celle de la Confession auriculaire? Il faut
„ droit être privé de ses sens pour adopter
„ une telle opinion. „

(a) Voyez des passages tout-à-fait remarquables de Voltaire, Raynal, Adisson, Rousseau, &c, dans le *Catéch. phil.* p. 602, 431. — Ceux qui desireront quelques détails touchant cette nouvelle incartade du sieur Eybel, peuvent lire le *Religions-Journal* du savant & zélé abbé Goldhagen; 1784, t. 2, p. 183.

nos sentinelles arrêtent indistinctement tous les voyageurs qui se présentent sans passeport.

On écrit de Semlin qu'il y arrive continuellement des provinces voisines ottomanes un grand nombre de négocians turcs, qui y apportent les productions de leur país & font des achats considérables en marchandises de toute espece ; & qu'on se promet de ces liaisons de commerce heureusement rétablies, des avantages réels pour les sujets des deux Empires.

MUNKÀTZ (*le 29 Mai*) Le 18 de ce mois, la foire aux bestiaux s'est tenue à Ungvahr, comme elle a lieu tous les ans. On y a conduit de notre comitat, quantité de bestiaux de toute espece. Mais plus de 60 bœufs aiant péri pendant la route, on a empêché les autres d'aller plus loin dans la crainte d'une épidémie. On ignore encore la vraie cause de cette mortalité subite : on l'attribue à ce que entre Szered & Darocz, à-peu-près moitié chemin d'ici à Ungvahr, une quantité incroyable de petites mouches se sont jettées sur ces bestiaux. On les voïoit comme des essaims d'abeilles se précipiter sur les bœufs, se loger dans leurs yeux, leurs nez, leur gueule. Elles leur ont tiré le sang jusqu'à ce que ces bestiaux sont tombés épuisés tant par la chaleur que par les sucions de ces insectes.

BERLIN (*le 19 Juin.*) Sa M. & le Prince de Prusse sont revenus à Potzdam, le 12 de ce mois, dans la meilleure fanté.

Le Roi a disposé de la maniere suivante

15. Juillet 1784.

447

des régimens vacans : celui de Kalkstein infanterie , a été donné au colonel de Below ; celui des cuirassiers d'Appenbourg , au général-major de Bohlen ; celui des cuirassiers de Marwisch , au colonel de Kalkreuth , & celui des carabiniers du corps au colonel de Reppert. L'inspection de la Silésie ci-devant confiée au général-major d'Appenbourg qui se retire avec une pension considérable , passe au général de Bohlen , & Sa M. a décoré des marques de l'Aigle-noir , les lieutenans-généraux de Hacke & de Billerbeck.

Le Duc de Deux-Ponts & le Margrave de Bade ont nommé conseiller-intime de légation & leur résident accrédité près de notre cour le docteur J. Ch. Conrad Oelrichs , membre de diverses académies , que plusieurs ouvrages ont rendu célèbre.

Le chevalier Stepney , envoié de Sa M. Britannique près de notre cour , est parti , ces jours derniers , pour Londres.

BONN (le 26 Juin.) En vertu d'une ordonnance publiée le 21 de ce mois , S. A. S. l'Electeur notre Souverain supprime les *lottos* dans toute l'étendue de ses Etats ; les joueurs seront condamnés à 50 fl. d'or d'amende , & les collecteurs à 100. (a)

(a) Les *lottos* prirent naissance en Italie , le petit Etat de Gènes en fut le berceau : ils furent d'abord connus sous le nom de leur inventeur , ils le changerent depuis pour prendre celui qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour. De l'Italie les *lottos* se répandirent bientôt

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 30 Juin.) Le conseil a enfin réglé l'étendue de la province de la Nouvelle-Ecosse, laquelle a été partagée en deux gouvernemens, dont on a aussi fixé les limites. Le nouveau sera appelé le Nouveau-Brunswick, assigné à la résidence des Loyalistes des provinces septentrionales, l'autre comprendra Halifax & les autres peuplades originairement établies dans cette vaste province, laquelle avec celle de Quebec formera une barrière entre les frontières des provinces

tôt dans presque toute l'Europe; l'avidité fiscale ne manqua pas de saisir ce nouveau moyen d'augmenter ses richesses. Les *lotos* obtinrent la sanction des gouvernemens, ils furent établis par-tout sous la garantie des Princes. Le peuple-homme crut avoir trouvé un moyen de s'enrichir en peu de tems; l'appas d'un quaderne multiplia les mises, on s'empressa à verser ses fortunes dans les *lotos*, on ne garda pour soi que l'espérance, encore ne tarda-t-elle pas à s'évanouir, la roue de fortune continuoit à tourner, mais c'étoit toujours pour les administrateurs; une longue expérience fit revenir les hommes de leur méprise, ils virent enfin qu'il y avoit trop de chance contre eux, les sages ne mirent plus à ce jeu, mais les fots continuèrent à faire des sottises, c'étoit malheureusement le grand nombre: « la philosophie raisonneuse applaudissoit à cet établissement; » elle convenoit que les *lotos* étoient un « impôt, mais il étoit libre, il étoit volontaire; quel bonheur pour les sujets de supporter les charges de l'Etat sans en sentir » le

vinces britanniques & celles des États-unis. On a aussi nommé les officiers civils & militaires, qui gouverneront les deux districts de la Nouvelle-Ecosse sur un plan des plus économiques.

La chambre des communes a voté, les 14 & 15 de ce mois, les divers subsides demandés par le gouvernement. Avant hier une question importante & souvent répétée a occasionné de longs débats: celle de la réforme parlementaire que le prétexte d'affaires plus pressantes n'a pu éluder. M^r. Sawbridge vouloit laisser à M^r. Pitt l'honneur de faire cette motion; le chancelier de l'échiquier déclarant que *le devoir & l'honneur lui imposoient l'obligation*

„ le poids; la substance du peuple avoit si
 „ souvent été pressurée par les mains du fisc,
 „ que jeter le voile sur une imposition, c'étoit
 „ rendre un service au public, c'étoit ménager
 „ sa sensibilité ». Ainsi argumentoient les philosophes, lorsque tout-à-coup on vit des fortunes bien établies se dissiper en peu de tems, des familles entières furent ruinées, les vols se multiplièrent, l'activité se rallentit, l'industrie commença à languir, les peuples jetterent les hauts cris & les philosophes se turent. Nouvelle révolution dans la maniere de juger les *lotos*, on les confondit avec le pharaon, le trente & quarante, & d'autres jeux de hazard; on trouva singulier que celui-ci eut obtenu la sanction des gouvernemens tandis que les autres étoient pros crits sous des peines quelquefois afflictives; les amis des peuples osèrent demander la raison de cette différence; dans leur douleur ils éleverent la voix, elle parvint jusqu'à l'oreille des Princes, quelques *lotos*, par un bienfait du Ciel, furent supprimés.

gation de faire cette motion, dès que les circonstances lui paroîtroient favorables à son succès, s'en défendit en ce moment peu propre selon lui pour la faire réussir. M^r. Sawbridge se borna enfin à demander qu'il fût formé un comité pour examiner l'état actuel de la représentation du peuple en ce país, & cette question provisoire passa à la pluralité de 199 voix contre 125.

La rigoureuse intégrité de M^r. Pitt met de fort mauvaise humeur tous les gens qui ont des pensions : ce ministre adhère strictement à la lettre des résolutions prises par la chambre des communes dans le dernier parlement, " de ne pas disposer des fonds votés par cette chambre avant qu'ils ne soient appropriés „. Ces résolutions réduisent tous les pensionnaires aux abois ; mais M^r. Pitt a les mains liées jusqu'à ce qu'il ait fait biffer ces résolutions, & passer le bill d'approbation.

Le scrutin de Westminster a déjà duré deux jours & il n'y a pas encore deux décisions ; le second point contesté n'est pas terminé, & le témoin produit par le chevalier Wray est récusé par M^r. Fox, comme ayant été condamné pour crime capital dans la cour de l'Old-Bailey. Si le scrutin ne va pas plus vite, ce parlement cessera d'exister avant que les votes soient à moitié examinées.

La mort du chevalier Turner, sherif de la ville de Londres, ayant rendu vacans un siège & deux places dans la magistrature, on a procédé le 17 à ce triple choix, & le

15. Juillet 1784.

451

Mr. Brock Watfon a été choifi unanimement alderman à fa place; l'alderman Picket a été nommé sherif; deux candidats fe font offerts pour le remplacer pour repréfenter le bourg de Soutwark: le chevalier Hotham, prédéceffeur du chevalier Turner, eft l'un de ces candidats; le fleur Lubbock, banquier, eft l'autre.

L'accident qui a caufé la mort du chevalier Turner fait frémir: revenant à cheval de la campagne, un poftillon peu foigneux, qui menoit au milieu de la route, le furprit, en arrivant fur lui, d'une maniere fi inopinée, que n'ayant pas le tems de fe mettre à l'écart, le brancard atteignit fon cheval à l'épaule, & pénétra de plus de dix pouces dans les chaires de fa cuiffè, dont l'os fut brifé: n'ayant pas voulu permettre qu'on lui fit l'amputation, il eft mort de la gangrene le troifieme jour. Il laiffe fix enfans de deux lits, & une jeune femme groffe du feptieme. On a remarqué que deux de fes freres ont également péri par des accidens: l'un ayant été tué à la chaffe, l'autre s'étant noyé.

Quoique les dépêches reçues dernièrement de l'Inde par le paquebot de la compagnie foient en général favorables à fon commerce, à fes poffeffions & revenus dans l'Inde, elles renferment néanmoins des avis qui laiffent entrevoir pour l'avenir des événemens nuifibles à fes intérêts. Les François ont pris poffeffion de toutes les places au Bengale, à la côte de Coromandel & à celle de Malabar, qui leur font cédées par le traité de paix; de

concert avec les Hollandois ils ont conclu un traité offensif & défensif avec Tipoo-Saïb, & n'avoient pas encore détaché de l'armée de ce chef asiatique les troupes françoises, qui lui furent envoiées, & quelques princes qui étoient attachés aux Anglois sembloient vouloir adopter des vues, qui leur étoient contraires. D'un autre côté les Portugais ont heureusement terminé une révolte dangereuse survenue à Goa &c.

P A Y S - B A S.

ANVERS (*le 27 Juin.*) Le 13 il est entré à Gand un bataillon du régiment de Murray, infanterie, pour y tenir garnison jusqu'à ordre ultérieur; & l'on y attend encore quelques autres troupes au premier jour. Le 14, il est pareillement entré un bataillon du régiment de Clairfait, infanterie, qu'on croit devoir être suivi dans peu d'un grand nombre de troupes. Les mouvemens, que la république des Provinces-unies a fait faire, par la marche de quelques troupes sur nos frontieres, a engagé l'Empereur à augmenter ses garnisons de son côté, quoiqu'on sache avec certitude, qu'il n'y a rien d'hostile dans les intentions de Sa Majesté.

LA HAYE (*le 30 Juin.*) Taleb-Omar-Job, ambassadeur de l'Empereur de Maroc, a eu le 28 de ce mois son audience de congé de l'assemblée des Etats-généraux, & le lendemain de Mgr. le Prince Statthouder, avec la solemnité usitées. Ce ministre s'embarquera

15. Juillet 1784.

453

quera en Zeelande à bord du vaisseau l'Amiral de Vries de 60 canons, commandé par le capitaine van der Beets, qui le conduira à Tanger, accompagné de l'escadre du contre-amiral van Kinsbergen, qui ira relever dans la Méditerranée celle du contre-amiral Reynst. Les présens que l'ambassadeur marocain emmene avec lui pour l'Empereur, son maître, sont évalués à environ 100 mille florins: ils consistent en 20 canons de bronze & 30 de fer, la voilure & les agrès pour trois frégates, des montres & autres bijoux.

Le 25 au soir un courrier extraordinaire de Paris a apporté les ratifications du traité de paix entre la république & la Grande-Bretagne, qu'on vient de publier en conséquence. Voici la lettre, par laquelle Mrs. Lestevenon de Berkenroode & Brantsen, ambassadeurs de la république en France, ont rendu compte de cette issue de leurs négociations.

Monfieur,

Nous vous marquames par notre lettre du 22 Avril dernier, que Mr. Hailes, ministre-plénipotentiaire de S. M. Britannique, nous avoit demandé un délai de quelques jours pour examiner les pieces relatives à la négociation. Aussi-tôt qu'il nous eût donné à connoître, qu'il étoit prêt à entrer en conférence avec nous pour arranger le traité définitif, nous fixames d'abord, d'un commun accord, un jour pour tenir cette conférence. Nous étant donc assemblés au tems convenu, nous priames préalablement Mr. Hailes de nous informer, s'il avoit reçu de sa cour les instructions nécessaires relativement à deux points, que nous avions proposés, non-seulement lors de la conclusion des articles préliminaires de paix,

mais aussi après cette époque, au duc de Manchester, & ensuite à lui-même, en témoignant le desir que nous avions, qu'il y fût déféré; savoir, qu'il fût fait une détermination ultérieure de la concession de Negapatnam avec ses dépendances, pour prévenir toute méfintelligence; & que S. M. Britannique s'engageât, de son côté, que le commerce des citoyens de la république ne seroit pas gêné au Bengale, ni dans aucun autre endroit de l'Inde. Comme le premier de ces points étoit conforme à l'idée, qu'on s'étoit formée, lors de la négociation principale avec Mr. Fitz-Herbert, au sujet de la concession de Negapatnam avec ses dépendances, que le dit ministre s'étoit expliqué à cet égard en ces termes, que *les appartenances de Negapatnam ne s'étendroient pas plus loin que le territoire, qui pourroit appartenir à la ville, si elle avoit un territoire*, & là où le ministre avoit déjà accordé le second point, nous nous étions flattés, que le ministère britannique n'auroit point fait difficulté d'y donner les mains: mais Mr. Hailes nous communiqua, que ses instructions se bornoient simplement & positivement à convertir les préliminaires en traité définitif, ainsi que L. H. P. l'avoient proposé elles-mêmes par leur réponse à la proposition de la cour de Londres pour transférer les négociations. Nous appercevant en même tems, que nous ne pouvions espérer de terminer la négociation sans un délai considérable, qui sans doute ne produiroit encore aucun fruit, & qui seroit peut-être préjudiciable dans la conjoncture présente, nous déclarâmes préalablement, que nous ne pouvions attacher à l'article, concernant la cession de Negapatnam avec ses dépendances, d'autre sens, si ce n'est qu'on faisoit simplement la cession de la ville avec ce qu'on pouvoit dire appartenir proprement à son district; & cette déclaration faite, nous nous sommes vus dans la nécessité d'acquiescer à une conversion simple. Ainsi le traité définitif a été dressé sur ce pied; & hier après-midi nous l'avons conclu

15. Juillet 1784.

455

Élu & signé sans l'intervention des ministres-médiateurs des deux cours impériales, attendu que Mr. Hailes, qui avoit demandé à ce sujet les instructions de sa cour, nous avoit communiqué, que non-seulement il n'y étoit pas autorisé, mais aussi que le ministre lui avoit écrit, que jamais il n'avoit été question de médiation près de sa cour.

Nous avons l'honneur d'envoier ci-joint à L. H. P. sous votre couvert le traité en original avec l'acte séparé, qui, à la vérité, nous parut être de nature à ne pas être applicable à notre égard, mais sur la signature duquel le ministre anglois avoit ordre d'insister, ainsi qu'une copie de ses pleins-pouvoirs. Nous devons réitérer en même tems avec douleur la protestation, que nous avons déjà faite en envoiant les préliminaires, que nous regrettons, qu'un concours de circonstances défavorables nous ait empêché de réussir dans la négociation, qui nous avoit été confiée, aussi bien que nous l'eussions souhaité; mais nous espérons, que V. H. P. seront convaincues, qu'il ne nous a point manqué de zèle, & que nous avons tâché, autant qu'il dépendoit de nous, d'avancer les intérêts de l'Etat & de la compagnie hollandoise des Indes, dont le bien-être nous a toujours tenu fort à cœur. Au reste nous faisons des vœux bien sinceres, pour qu'il plaise au Ciel de diriger les conseils de L. H. Puissances, de façon qu'ils servent à rétablir promptement le tort, que les sacrifices, extorqués par la conjoncture des affaires & par la nécessité, pourroient occasionner; & que par leurs mesures sages, prudentes, & courageuses, la république puisse reprendre ce repos, ce bien-être, & cette splendeur, qui en rend les citoyens heureux dans l'intérieur, respectables dans l'étranger. Nous avons l'honneur d'être &c.

(Signé) Lestevenon de Berkenroode.
G. Brantien.

Paris le 21 Mai 1784.

Le dernier *mémoire* de M^r. de Thulemeyer
II. Part. G g

(dern. Journ. p. 372) avoit été précédé d'une lettre à M^r. de Brantsenburg, & d'une résolution du conseil d'Utrecht, qui n'étoient point parvenues à notre connoissance; voici l'une & l'autre.

Monsieur,

Je me flattois que, d'après le mémoire que j'ai remis à L. H. P. le 30 du mois passé, d'après les représentations verbales que j'ai eu l'honneur de vous faire, Monsieur, la licence audacieuse du rédacteur de la feuille, connue sous la dénomination de Post van den Neder-Rhyn, publiée à Utrecht chez van Paddenburg, seroit enfin réprimée; c'est donc avec la plus grande surprise que j'ai vu, que cet auteur téméraire a entrepris de mettre le comble à son insolence dans sa feuille N^o. 232, en se permettant même une critique du dit mémoire, & la continuation d'un examen prétendu de la lettre du Roi aux Etats-généraux. Il est de mon devoir, Monsieur, de me prévaloir des ordres réitérés de S. M., relativement à la hardiesse condamnable des rédacteurs des ouvrages de ce genre, pour rédimer, de la manière la plus sérieuse une satisfaction proportionnée à une telle offense & une correction sévère infligée, tant à l'auteur, qu'au libraire, chargé de la publication du Post van den Neder-Rhyn. J'attends de votre complaisance, Monsieur, une réponse prompte & précise sur les mesures que LL. NN. PP. Messieurs les Etats d'Utrecht, & en particulier Mrs. les magistrats de la ville de ce nom, jugeront à propos d'adopter.

Je me reprocherois le plus léger soupçon, que par un délai de justice, par une certaine indulgence envers l'auteur & le libraire chargé du débit du Post van den Neder-Rhyn, on pourroit perdre de vue les égards dus au Monarque, que j'ai l'honneur de servir, & dont la bienveillance ne peut qu'être précieuse aux membres du gouvernement des Provinces-unies:

15. Juillet 1784.

457

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur; votre très-humble & très-obeïssant serviteur

(Signé) de Thulemeyer.

A la Haye, ce 17 Mai 1784.

Cette lettre aiant été portée dans l'assemblée des bourgmestres & conseil de la ville d'Utrecht, on a nommé des commissaires pour examiner le fondement des plaintes qu'elle contenoit; ces commissaires ont rapporté; Qu'il falloit faire grande différence entre des pieces d'Etat rendues publiques, & celles qui devoient rester sous le secret; que la lettre du Roi de Prusse aiant été répandue à dessein & gratis, on ne pouvoit regarder comme un manque de respect pour S. M. Prussienne; l'analyse qu'en avoit faite le *Post van den Neder-Rhyn*, attendu, disent-ils, que ceux qui publioient ces sortes de pieces, sembloient vouloir les foumettre au jugement du public; & qu'il seroit opposé à la liberté civile dans une république, si l'on empêchoit le citoyen de développer librement ses idées sur des affaires relatives à l'intérêt général.

Les mêmes commissaires disent, qu'aiant examiné les Nos. 226 & 228 du *Post van den Neder-Rhyn*, ils n'y ont trouvé aucun passage, aucune expression que l'on puisse accuser d'une liberté licencieuse contre S. M. Prussienne; qu'en effet ils y ont trouvé une analyse entière de la lettre de S. M., mais par-tout faite avec les égards & le respect dus à la personne de S. M.: l'intention de l'écrivain paroissant uniquement avoir été, de prévenir les impressions dangereuses que

pouvoit faire la dite lettre, à raison des informations erronées qu'on avoit données à Sa Majesté sur la république.

Les mêmes commissaires ajoutent, qu'ayant également lu le N^o. 232, ils n'y ont rien trouvé, non plus, qui puisse avoir donné fondement à quelque plainte.

Le conseil s'étant conformé à ce rapport, a mandé le libraire G. T. van Paddenburg, éditeur du *Post*, pour lui recommander d'user des plus grands ménagemens envers les Têtes couronnées & les Princes souverains, & sur tout envers Sa Majesté le Roi de Prusse.

La province de Frise vient de mettre au jour une proposition, ou résolution d'état, dans laquelle on trouve en propres termes,
 „ que le Prince Statthouder, en sa dite qua-
 „ lité, n'a & n'avoit aucun droit de pren-
 „ dre avec le duc de Brunswich un engage-
 „ ment tel que l'offre celui de l'acte du 3
 „ Mai 1766 entre ces deux Alteffes; que par
 „ conséquent le sentiment de la province est
 „ que cet engagement est nul & de nulle
 „ valeur, & que les Etats de la dite provin-
 „ ce ordonnent à leurs députés à la généra-
 „ lité, de déclarer à Leurs Hautes-Puissances,
 „ que lesdits Etats sont d'avis qu'il faut dé-
 „ mettre de tout emploi quelconque le Sei-
 „ gneur duc de Brunswich; que les Etats
 „ consentent encore que les appointemens
 „ soient continués à être payés à la dite Al-
 „ tessé; mais qu'elle devra se tenir suffsam-
 „ ment éloignée du territoire de la républi-
 „ que „. La province de Hollande a parlé

15. *Juillet 1784.*

459

sur le même ton ; mais la province de Gueldres a approuvé tout ce qu'ont fait ces deux Princes, & a donné une déclaration toute opposée à celle des deux autres provinces.

Les Etats-généraux ont nommé, d'après le consentement unanime de toutes les provinces, le baron de Lynden, ci-devant leur envoyé-extraordinaire à la cour de Suede, pour aller résider en la même qualité à celle de Londres.

La petite escadre qui sera en station sur les côtes de Zeelande pendant la durée des différens avec le gouvernement des Pais bas autrichiens, arrive successivement à la rade de Fleffingue. La Gueldre de 64, cap. Staringh, y mouilla le 17 de ce mois. Les autres vaisseaux qui y sont à l'ancre, sont l'Amiral de Vries de 60, cap. van der Beets ; le Kortenaer de 60, cap. t'Hoofdt ; le Tromp de 50, cap. van Gennep ; la Brille de 36, cap. Bols ; le Castor de 36, commandé par le lieutenant van Royen. Le Brunswich de 36, cap. Pruiſt, a fait voile de Fleffingue pour le port de Veere, qui en est voisin. D'un autre côté, le gouvernement des Pais-bas augmente les garnisons de ses places frontieres. L'on écrit de Hulſt, dans la Flandre-Hollandoise, en date du 14 de ce mois, qu'il étoit arrivé à St. Nicolas des quartier-mâtres de troupes impériales, afin d'y préparer des logemens pour 700 dragons, qui y étoient attendus le lendemain, sans doute pour garnir les frontieres du côté du gouvernement des Pais-bas, comme elles l'ont été du côté de la république. G g 3

FRANCE.

PARIS (le 30 Juin.) Mgr. le Dauphin est aussi bien & même mieux, qu'on n'auroit pu l'espérer il y a quinze jours ; & l'on a l'espoir de conserver cet enfant si précieux à la nation. — Le comte de Moustier, ministre-plénipotentiaire du Roi près l'Electeur de Trèves, a eu l'honneur de prendre congé de S. M, pour retourner à sa destination, étant présenté par le comte de Vergennes, chef du conseil-roiial des finances, ministre & secretaire d'état aiant le département des affaires étrangères.

Le comte de Grassé n'a pas fait un long séjour dans cette capitale ; & , d'après le conseil qui lui avoit été donné par le ministre de la marine, il partit jeudi dernier pour se rendre en Picardie. M^r. de Bougainville, en venant de l'Orient, ne le précédoit que de deux postes. Tous les deux n'avoient pas encore connoissance alors de la lettre, que le ministre écrivoit au général (a). M^r. de Bougainville est

(a) Nous avons rapporté un fragment de cette lettre. En voici une copie exacte. « Le Roi a lu, Mr, la lettre par laquelle vous recusez d'avance les membres du conseil de guerre, & vous suppliez Sa M. de vous juger elle même. Sa M. n'a point approuvé les motifs de la réclamation anticipée que vous avez formée contre le jugement définitif qui devoit être rendu par le conseil de guerre assemblé à l'Orient ; elle n'a pas pu les approuver davantage depuis que le

15. Juillet 1784.

461

reparti aussi pour la Champagne. M^r. de Vaudreuil est resté à Paris, où l'on voit arriver successivement les officiers-généraux, qui ont tenu le conseil-de-guerre. Leur jugement imprimé est attendu à chaque instant.

M^r. le baron de Hœrtz, conseiller prussien est venu à Paris. Le public, aussi curieux que sujet à se tromper dans l'affertion des motifs

le jugement est connu. Sa M. a fait examiner & examiné elle-même avec la plus grande attention tous les chefs d'accusation qui se trouvent compris dans les lettres & mémoires que vous avez répandus en Europe & que vous avez portés contre l'armée navale dont vous aviez le commandement : elle a vu que toutes les inculpations de désobéissance aux signaux & d'abandon du pavillon-amiral dans la journée du 12 Avril 1782, étoient détruites par le prononcé du conseil de guerre, & qu'on ne pouvoit attribuer aux fautes particulières qui ont été commises la perte de la bataille : il résulte de ce jugement que vous vous êtes permis de compromettre par des inculpations mal-fondées, la réputation de plusieurs officiers, pour vous justifier dans l'opinion, d'un événement malheureux dont vous eussiez peut-être pu trouver l'excuse dans l'infériorité de vos forces, dans l'incertitude du côté des armes, ou dans des circonstances qu'il vous étoit impossible de maîtriser. Sa M. veut bien supposer que vous avez fait ce qui étoit en votre pouvoir pour prévenir les malheurs de la journée; mais elle ne peut avoir la même indulgence sur les torts que vous imputez injustement à ceux des officiers de la marine qui se trouvent déchargés d'accusation. Sa M. mécontente de votre conduite à cet égard vous défend de vous présenter devant elle. C'est avec peine que je vous transmets, Mr, ses intentions, & que j'y ajoute le conseil d'aller dans la circonstance actuelle, dans votre province, &c. »

tifs qu'il attribue aux objets de sa curiosité, varie sur la mission de ce Seigneur. Il en est de même de l'arrivée du Landgrave de Hesse-Cassel à Paris, que les uns disent avoir pour but de solliciter le suffrage de la France pour être élevé au neuvième Electorat, tandis que d'autres débitent que le voyage de ce Prince n'a pour objet que la curiosité. — L'on parle dans nos cercles politiques, d'une alliance, qu'on assure s'être conclue entre l'Empereur, la Russie & le Dannemarck, & à laquelle l'on prétend que l'Angleterre accede. On lui oppose une autre alliance non moins formidable; savoir celle de la France avec l'Espagne, la Prusse, la Suede, & même la Sardaigne, Naples & la Hollande. Il est difficile de croire que les choses soient déjà si avancées; & les gens instruits savent seulement que la semaine dernière il a été conclu un traité particulier entre la France & la Suede pour certains arrangemens convenables aux deux Puissances, mais qui ne sont pas encore connus. Il est question, il est vrai, d'une cession, que nous ferions à la Suede d'une petite île aux Antilles, en revanche de la permission de bâtir des vaisseaux dans le port de Gothembourg &c. Le Monarque Suédois est encore ici, mais il doit partir incessamment.

L'académie-royale des inscriptions & belles-lettres, dans sa séance du 25 Mai dernier, élit le baron de Breteuil, ministre & secrétaire d'état, académicien honoraire, à la place vacante par le décès du S^r. Bignon. — Uffruitier.

fruitier des droits d'aydes de Clermont en Beauvoisis, dont il est comte, M^r. le duc de Chartres vient de vendre, dit-on, cette prérogative de son apanage au Roi pour 4 millions. Le comté de Clermont avoit appartenu à Charles III, connétable de Bourbon, sur lequel François premier le confisqua. Louis XIV en fit présent à Gaston d'Orléans son frere. Voilà l'origine de cette propriété, transmise de pere en fils aux héritiers de M^r. le Régent. Mgr. le Dauphin est dans un état de convalescence qui excite la joie que la nation partage avec les augustes auteurs de ses jours. M^r. le garde des sceaux continue d'être indisposé. — Un homme fut arrêté ces jours derniers aux Thuilleries : non-seulement il se croioit le dieu des jardins, mais il vouloit encore le prouver à toutes les femmes qui paroissoient devant lui. La garde ignorant la fable, ne vit en lui qu'un polisson & un impudent; elle entraîna sans pitié le dieu des jardins à la charbonniere. Comme ce particulier est commis chez un auteur célèbre, le bruit se répandit le même jour que celui-ci avoit été mis en prison. — Il va incessamment paroître une nouvelle ordonnance militaire, qui à ce qu'on dit, indique une nouvelle tactique & pour le maniemient des armes & pour les évolutions, elle change même la maniere d'exécuter le feu. Les soldats ne seront plus couchés trois dans le même lit aux casernes des grandes garnisons. M^r. le marquis de Caraman a proposé au comité de la guerre une sorte de hamac, qu'on

suspendra dans ces chambres & qu'on pourra accumuler les uns sur les autres à 4 pieds de distance. — On écrit de Bordeaux que le bataillon du régiment de Champagne étant en méfintelligence avec la jeunesse bourgeoise, on a été obligé, pour prévenir la fureur naissante des duels, de configner officiers & soldats au Château-Trompette.

Le parlement d'Aix a décrété & fait arrêter la Dame Mayole de St. Simon. Nous lisons, dans une lettre de Provence, que cette Dame, veuve d'un officier du corps du génie, est chargée du soupçon véhément de l'avoir empoisonné. Mort le 14 Mai, il paroît que le mari a reçu le breuvage funeste des mains de sa femme, poussée à cet attentat par son amant le jeune président d'Entrecasteaux, qui à la même époque avoit tenté d'empoisonner son épouse qu'il a ensuite égorgée dans un commencement de grossesse. Quelles horreurs compliquées! scènes dignes de ce siècle! Ce président a pris la fuite. On a promis 50 louis au cavalier de maréchaussée qui pourra le joindre & le ramener à Aix. Le parlement a mis tout en œuvre pour le ravoïr, même s'il s'est retiré à Nice; il a délibéré de ne pas prendre ses vacances, afin de s'occuper entièrement de cette affaire & de la poursuivre vivement. Le Roi d'après l'arrêté & la prière de son parlement de Provence a ordonné à M^r. le comte de Vergennes de faire réclamer M^r. d'Entrecasteaux par ses ambassadeurs par-tout où il se retirera.

M^r. le chevalier d'Angos, directeur de

15. Juillet 1784.

465

l'observatoire de Malte, a découvert, le 11 Avril, une comete dans la constellation du Renard : elle étoit fort petite, sans queue, & ne paroissoit que comme une légère nébulosité. Le 15 à 3 heures 18 minutes du matin, elle avoit 307 degrés d'ascension droite, & 15 degrés 28 minutes de déclinaison boréale : elle faisoit par jour près de 2 degrés vers l'Occident & le Midi. Le même M^r. d'Angos avoit également observé à Malte, le 22 Janvier, la comete qui n'a été vue à Paris que le 24 du même mois; & l'on vient d'apprendre du Cap de Bonne-Espérance, que M^r. Gordon, commandant des troupes hollandoises, y avoit observé, le 10 Janvier, la même comete dans la constellation de Toucan : sa queue avoit à-peu-près 6 degrés de longueur. (a)

L'aërostat le Suffren, de 30 pieds 4 pouces de diametre & de forme sphérique, construit en taffetas verni, après avoir eu beaucoup de peine à se remplir, opération qui a duré environ 10 heures, est parti de Nantes le

(a) « Ces deux observations, est-il dit dans » la gazette de France, prouvent combien il » seroit utile d'avoir des observatoires dans » les pais méridionaux. Nous ne connoissons » encore que 80 cometes : ce nombre seroit » sans doute beaucoup plus grand, s'il y avoit » eu jusqu'ici des astronomes placés sous un » aussi beau ciel que celui de l'isle de Malte. » Mais comment l'auteur de la gazette a-t-il pu déterminer le nombre de ces 80 cometes ? Sans doute sur leur prétendu retour, qui devient tous les jours plus problématique. Voyez le J. du 15 Janv. 1784, p. 93, & l'art. CLAIRAUT dans le n. *Dict. hist.*

14 à 6 heures 10 minutes du soir, du jardin des Enfans-trouvés, portant M^r. Coustard de Maffi, chev. de St. Louis, & le P. Mouchet, de l'Oratoire, professeur de physique. A peine les cordes furent coupées, qu'il retomba rudement, frappa deux fois la terre avec violence & alla donner contre un arbre : cette chute jetta la consternation parmi les spectateurs ; & tous les instrumens météorologiques, à l'exception de l'hygrometre, furent fracassés. Mais nos voïageurs s'étant débarrassés d'une partie de leur lest, le ballon s'éleva alors d'environ 200 pieds & plana l'espace d'une demi-lieue ; puis, déchargé encore d'une certaine quantité de lest, il monta & se perdit dans les nues. La descente renouvela les dangers. Dans un précis qu'ils ont donné de leur voïage, ils disent : “ Après différens bonds
 „ fur le terrain, nous fumes portés contre
 „ des chênes très-hauts, que nous frappions
 „ avec une violence terrible. Vingt fois l'image
 „ de la mort s'est présentée à nous : notre
 „ gondole fatiguée par ces différens chocs,
 „ plusieurs de nos cordons coupés par les
 „ branches, l'amarre de notre petit grappin
 „ rompue, loin de nous décourager, nous
 „ ont fait rassembler nos forces pour échapper
 „ au danger. Enfin arrivés à Gesté, après
 „ de longs circuits, au bout de 58 minutes,
 „ à compter du départ, nous avons sauté à
 „ terre ; & malgré nos efforts pour l'arrêter,
 „ l'aërostat, dégagé de 300 livres de lest,
 „ s'est rapidement enlevé dans les airs, &
 „ a échappé à nos regards, en moins d'une
 „ minute & demie. „

Le nommé Laurent, marchand de bière à l'entrée de la Villette, avoit depuis trois jours prêté sa cave à un jardinier, pour y faire des couches de champignons ; on y descendit à cet effet beaucoup de fumier, que l'on imbiba dans la cave d'une assez grande quantité d'eau. Aujourd'hui, sur les huit heures du matin, le jardinier descendant avec une chandelle allumée dans la cave, fut fort étonné de la voir s'éteindre ; il continua de descendre, Laurent le suivit, & tous deux furent suffoqués. La servante de Laurent ne les voyant plus revenir & ayant été les rejoindre, éprouva le même sort. Plusieurs personnes accoururent aux cris de celles qui étoient restées dans la maison, & au péril de leur vie elles enlevèrent le jardinier & la servante, qui ont été longtemps à revenir ; mais Laurent étoit resté dans la cave : ceux qui avoient sauvé le jardinier & la servante n'osoient redescendre. Un Suisse de bonne volonté, qui se trouvoit présent, se fit attacher à une longue corde, afin qu'en cas de nécessité on put le retirer. Ainsi attaché il descendit dans la cave, y fut environ 4 minutes, prit Laurent dans ses bras, le porta sur les premières marches : mais se sentant suffoqué, il cria : *faites-moi jour*, & courut à toute force dans la rue ; on le secourut avec de l'eau de vie & du vinaigre ; revenu à lui, il dit qu'il croïoit Laurent mort ; il étoit hors d'état de descendre ; un homme robuste se présenta, on l'attacha solidement, & d'une autre corde qu'il tenoit à la main, il attacha du mieux qu'il put Laurent qu'il trouva mort ; cette opération ne demanda pas plus de deux minutes, cependant il fut frappé plus vivement que le Suisse ; il remonta rapidement, tomba dans la rue & entra dans des convulsions épouvantables, il fut plus d'une demi-heure dans cet état ; à force de secours, on parvint à le faire revenir ; pendant ce tems on s'occupa de rappeler, mais inutilement, Laurent à la vie. Il étoit depuis une heure dans la cave, & sa mort n'étonne personne, puisque deux minutes avoient manqué de faire périr les autres.

Cette proposition : *Que là où les lumières s'éteignent ; la vie est en danger*, est si facile à faillir ; le gouvernement a tant fait pour la propager, en publiant des avis, en faisant imprimer & distribuer, à ses fraix des milliers d'exemplaires du *Catéchisme sur les Asphyxies*, qu'on a tout lieu de s'étonner de la multiplicité de ces événemens. Les lumières s'éteignant dans la circonstance dont il s'agit, il falloit ouvrir les sôupiraux, brûler de la paille, ou introduire dans la cave un vaste brasier ardent pour détruire le méphitisme, & établir des courans ; & une circulation de l'air atmosphérique.

NOUVELLES DIVERSES.

S. M. I. vient d'adresser à l'Archiduc Ferdinand une espece de *concordat* conclu avec le Pape le 20 Janvier 1784 relativement aux évêchés de la Lombardie (*nous en parlerons l'ordinaire suivant*). — Le 21 Juin le Grand-Duc accompagné de l'Archiduc François est parti de Florence pour Vienne. — Les lettres de Stockholm parlent d'une déclaration de M^r. de Marcoff, envoyé-extraordinaire de Russie, qui donne quelque inquiétude pour la paix. — Un ballon lancé le 23 Juin à Versailles & emportant M^r. Pilastre de Rozier, a prouvé derechef la vanité des moïens imaginés pour diriger ces machines. Ceux de Dijon, qui en ont lancé un le 12 Juin, ont prétendu l'avoir dirigé ; mais comme, au lieu de revenir à Dijon où ils étoient attendus, ils sont allés tomber dans un pauvre village à 3 lieues de là, il est aisé d'apprécier leurs succès.

Extrait d'une lettre de Mr. l'abbé Rosignol *,
à l'auteur du Journal, Embrun, le 12 Juin
1784.

* I Mai
1784. p. 3 &
16.

« J'ai demandé l'édition des Œuvres de Voltaire en 40 vol. in-12 à Lausanne, qu'on annonçoit pour être digne des honnêtes gens, par le respect qu'on y avoit pour la religion & les mœurs. On m'a envoyé 40 vol. ramassés de différentes éditions de Londres, de Geneve & de Neuchatel, depuis 1772 jusqu'en 1783. J'ai trouvé à l'ouverture d'un vol. *Candide*. J'ai bientôt renvoyé le ballot à Mr. Giroud libraire à Grenoble qui me l'avoit procuré. »

Je m'empresse de faire part de cet avis à ceux qui seroient tentés d'acquérir cette édition annoncée sous l'appât de l'honnêteté & de la décence, & dont j'ai eu de si légitimes raisons de me défier *, quoique le nom de Mr. Felice m'empêchât de prévoir que cette nouvelle imposture typographique seroit portée à ce point d'excès. Je n'ai plus de peine à croire ce que dit Mr. Linguet que la Pucelle y est inférée en entier (15 Juin p. 265).

* I Eév.
1784. p. 163.



T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	423
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	426
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	429
ESPAGNE.	}	<i>Madrid.</i>	432
		<i>Port-Mahon.</i>	434
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	435
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	436
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	437
ITALIE.	}	<i>Rome.</i>	439
		<i>Ferrare.</i>	440
		<i>Naples.</i>	440
		<i>Livourne.</i>	441
		<i>Bergame.</i>	441
ALLEMAGNE.	}	<i>Vienne.</i>	441
		<i>Temeswar.</i>	445
		<i>Munkätz.</i>	446
		<i>Berlin.</i>	446
		<i>Bonn.</i>	447
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	448
PAYS-BAS.	}	<i>Anvers.</i>	452
		<i>La Haye.</i>	552
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	560
		<i>Nouvelles diverses.</i>	468